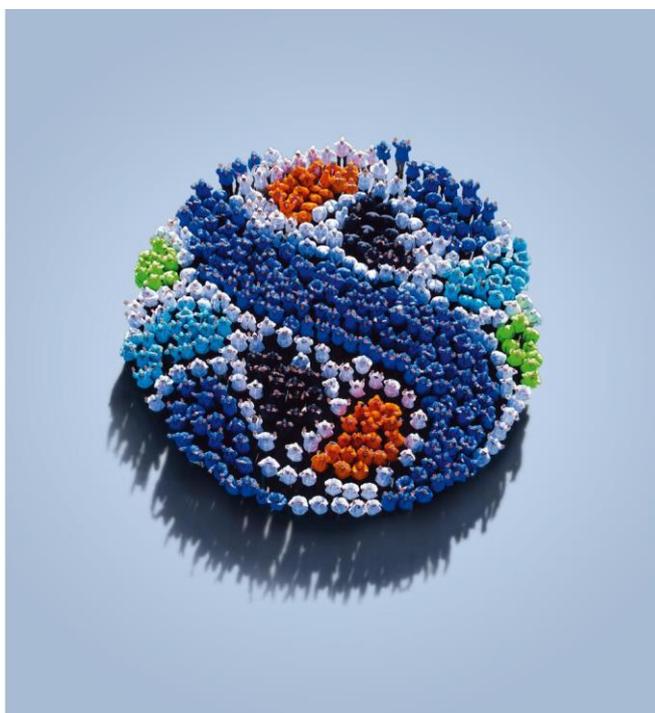


# GROUPE SAVENCIA



## PLAN DE VIGILANCE 2023

Conformément à la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au Devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, le plan de vigilance ci-après présente la démarche de vigilance et le compte-rendu des actions mises en œuvre dans ce cadre au niveau du Groupe représenté par la société SAVENCIA Holding (nommé ci-après « Groupe SAVENCIA », « SAVENCIA » ou « le Groupe ») pour l'ensemble de ses activités. Il couvre ainsi non seulement les activités de sa filiale SAVENCIA Fromage & Dairy faisant l'objet du présent rapport (ainsi que des filiales et sous-filiales de cette dernière), mais également celles de SAVENCIA Gourmet (ainsi que des filiales et sous-filiales de cette dernière).



**GROUPE  
SAVENCIA**  
Saveurs & Spécialités



# SOMMAIRE

1. Introduction.....	3
2. Gouvernance et parties prenantes.....	4
2.1 Gouvernance.....	4
2.2 Relations avec les parties prenantes.....	5
3. Périmètre et modèle économique .....	6
3.1 Chaîne de valeur.....	6
3.2 Champ d'application du Devoir de Vigilance.....	6
4. Analyse des risques.....	7
5. Evaluation régulière au regard de l'analyse des risques.....	10
6. Atténuation des risques et prévention des atteintes graves.....	12
6.1 Actions du Groupe.....	12
6.1.1 Droits humains et libertés fondamentales.....	12
6.1.2 La santé et la sécurité des personnes.....	20
6.1.3 L'environnement.....	24
6.1.4 Les communautés locales.....	36
6.2 Achats responsables.....	36
7. Compte-rendu de mise en œuvre du plan.....	38
7.1 Stratégie et gouvernance.....	38
7.2 Cartographie des risques Vigilance.....	38
7.3 Résultats de l'application du Plan dans le Groupe.....	38
7.4 Résultats de l'application du Plan à l'égard des fournisseurs.....	39
7.5 Actions d'atténuation des risques et de prévention des atteintes.....	39
7.6 Mécanisme de recueil et de gestion des signalements.....	40
8. Mécanisme de recueil et de gestion des signalements.....	41
9. Annexes.....	42



# 1. Introduction

Le Groupe SAVENCIA est un groupe agroalimentaire familial indépendant constitué d'entreprises à taille humaine, veillant ainsi à concilier sa dimension agroalimentaire internationale avec le profond attachement aux territoires locaux, sans oublier tous les acteurs de la création de valeur pour une alimentation durable et de qualité.

Le Groupe SAVENCIA veille ainsi à conduire ses opérations en respectant les droits humains et l'environnement partout où il est présent, que ses activités soient directement menées ou mises en œuvre dans le cadre de ses relations commerciales.

Les valeurs de SAVENCIA façonnent profondément la manière de travailler et les objectifs fixés : des consommateurs satisfaits, des producteurs, fournisseurs et partenaires accompagnés et encouragés à mettre en œuvre de bonnes pratiques, des travailleurs œuvrant dans un environnement sûr, éthique et durable. Ces valeurs guident la façon de protéger et promouvoir les droits humains et la volonté du Groupe de respecter l'environnement, et portent toute son action toujours plus engagée pour le bien commun : la mobilisation des équipes autour des valeurs communes, au quotidien et dans le monde entier, en est la parfaite illustration.

## Cadre de référence

Dans la recherche d'amélioration continue, la satisfaction des consommateurs et des clients est primordiale et, d'une façon générale, de tous ceux qui travaillent dans et pour le Groupe. Le respect des droits humains et de l'environnement, la sécurité alimentaire et la lutte contre la corruption sont ainsi des règles exigeantes et incontournables, compatibles avec la recherche d'une performance économique optimale, dont elles assurent la pérennité.

Cet engagement est exprimé dans la Charte éthique du Groupe : diffusée à tous les collaborateurs et disponible sur le site interne du Groupe, elle guide les comportements et les décisions de l'ensemble des collaborateurs afin de travailler harmonieusement de manière éthique et responsable au sein de SAVENCIA.

## Contexte de la loi

Le Plan de vigilance de SAVENCIA répond aux obligations de la loi française relative au Devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.

Ce plan doit comporter « les mesures de vigilance raisonnable propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement » pouvant résulter des activités du Groupe et de ses filiales, et de celles des fournisseurs ou sous-traitants avec lesquels SAVENCIA entretient une relation commerciale établie.

Cette obligation s'articule autour de cinq mesures :

- une cartographie des risques ;
- des procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, des fournisseurs ou sous-traitants ;
- des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves ;
- un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques ;
- un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.

## Initiatives en faveur du Devoir de vigilance

Au-delà de la seule conformité à la loi, le plan de vigilance représente pour le Groupe une opportunité de formalisation et de coordination globale des initiatives déjà en place dans ses différents sites, filiales et avec ses partenaires d'affaires. Le Groupe agit de longue date comme une entreprise consciente de sa responsabilité sociale et environnementale envers ses clients, ses collaborateurs et ses fournisseurs, ainsi que les autres parties prenantes concernées. Il considère que les exigences de la loi sur le Devoir de vigilance s'intègrent totalement à ses engagements éthiques et sociétaux, et veille au respect de ces obligations dans ses opérations et dans sa chaîne de valeur.

En effet, SAVENCIA a rejoint depuis 2003 le Global Compact des Nations Unies, la plus large initiative en faveur du développement durable, marquant son engagement pour travailler sur la mesure des impacts et sur une approche de développement durable traversant toute sa chaîne de valeur. En résonance avec les initiatives de l'ONU, les principes de responsabilité du Groupe SAVENCIA trouvent leur fondement dans les textes



internationaux de référence qui définissent les engagements à respecter notamment en matière de droits humains :

- ▣ la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les Objectifs de Développement Durable (ODD) et les Principes du Global Compact des Nations Unies ;
- ▣ les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales ;
- ▣ la Déclaration tripartite de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur les entreprises multinationales ;
- ▣ les législations nationales, notamment en matière de devoir de vigilance pour le respect des droits humains et de l'environnement.

Dans le cadre de sa stratégie de croissance portant son ambition d'allier sens et performance, le Groupe SAVENCIA a construit sa démarche de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) autour du plan Oxygen, dans la volonté d'agir avec nos partenaires et d'innover pour un monde éthique et durable. Le plan Oxygen intègre en ce sens les attentes exprimées par les Parties Prenantes du Groupe traduites dans une analyse de matérialité, et renforce les efforts RSE du Groupe déclinés selon quatre axes majeurs de progrès, avec une ambition globale et des actions locales, portées par ses filiales (Cf. Rapport annuel - chap.2 Déclaration de performance extra-financière).

## 2. Gouvernance et parties prenantes

### 2.1. Gouvernance

Dans le prolongement de l'engagement du Groupe SAVENCIA pour le respect des droits humains et de l'environnement, la Direction Générale a confié à la Direction Gestion des risques et Conformité la responsabilité de mise en œuvre de la démarche de vigilance du Groupe.

Sa responsabilité consiste notamment à coordonner la structure et le contenu du plan de vigilance et à émettre des recommandations aux différentes directions impliquées. Les avancées sont régulièrement communiquées à la Direction du Groupe. Les Directions Communication, RSE, Ressources Humaines, Achats, Juridique, Qualité, Opérations, Contrôle et Audit interne, ont participé au suivi des actions et ont contribué à la rédaction du plan de vigilance. Les fonctions responsables des enjeux du Devoir de vigilance disposent de leurs propres organes internes de pilotage.

L'avancée du plan de vigilance est suivie par le Comité Éthique et Culture Groupe, qui intègre les sujets du Devoir de vigilance. Présidé par le Secrétaire Général du Groupe, il est composé du Président du Groupe, du Directeur financier, du Directeur juridique, du Directeur Ressources humaines et du Directeur Conformité. Il se tient au minimum deux fois par an en réunion plénière et autant de besoin en fonction de l'actualité. En 2023, il a poursuivi la revue de l'avancement des mesures relatives au Devoir de vigilance et des plans d'actions correspondants.

Le Comité audit et risques est l'un des Comités spécialisés du Conseil d'Administration notamment dédié aux sujets de conformité et de vigilance. Créé en 2017, il se réunit au moins quatre fois par an, et s'assure du déploiement du plan de vigilance.

Le Comité RSE auquel participe le Directeur Conformité intègre également les enjeux de vigilance en cohérence avec le pilotage des actions RSE du plan Oxygen.

Enfin, le Comité pilotage Conformité est l'instance de conduite et de suivi des actions de vigilance. Il se réunit au moins deux fois par an et autant de fois que nécessaire selon l'actualité et le suivi des risques.



## 2.2. Relations avec les parties prenantes

Convaincu qu'une approche collaborative permet de construire et de porter sa démarche de vigilance, le Groupe SAVENCIA souhaite renforcer la prévention des risques en veillant à inclure l'ensemble des personnes, structures et organisations potentiellement impactées par ses activités.

Les parties prenantes sont à ce titre régulièrement consultées, aussi bien au niveau local que national, afin de mettre en place des plans d'actions et mesures prioritaires visant à prévenir les risques sur les droits humains et sur l'environnement liés aux activités du Groupe.

### Concertation avec les organisations syndicales

Le Groupe accorde une véritable priorité à la qualité de vie au travail et aux relations sociales, qu'il considère comme une source d'épanouissement et de performance durable. Le dialogue social est ainsi entretenu au travers de la représentation des salariés mise en place à tous les niveaux du Groupe :

- ▣ au sein des instances représentatives du personnel de chaque filiale,
- ▣ dans le cadre du Comité de Groupe France, instance représentative qui se réunit deux fois par an,
- ▣ à l'occasion des commissions paritaires France, qui pilotent les dispositifs mis en place par voie d'accord (prévoyance, frais de santé, plan d'épargne pour la retraite collectif, participation Groupe);
- ▣ par l'organisation d'un Comité d'Entreprise Européen (CEES), réuni une fois par an, géré par un accord de fonctionnement, en conformité avec les dispositions définies par la Directive 2009/38/CE du Parlement Européen et du conseil du 6 mai 2009 et sa transposition en droit français par l'ordonnance n°2011-1328 du 20 octobre 2011, portant transposition de la Directive.
- ▣ en juin 2023, une présentation des enjeux de relations sociales dans le Groupe a été réalisée auprès des DRH coordinateurs représentant les différentes zones d'implantation géographiques des filiales du Groupe.

### Relations avec les parties prenantes au niveau opérationnel

Pour prévenir et gérer au mieux les impacts sur les droits humains et environnementaux de ses activités, le Groupe SAVENCIA construit et entretient un dialogue avec les parties prenantes au niveau opérationnel. Ces échanges relèvent d'une volonté du Groupe de structurer une relation durable avec son écosystème, et se déclinent notamment par des actions concrètes inscrites dans le cadre d'adhésion à des initiatives globales.

Afin de participer à l'avenir de la filière laitière et de partager ses pratiques, SAVENCIA Fromage & Dairy travaille ainsi avec tous les acteurs de la chaîne de valeur en France : la Fédération nationale des industriels laitiers (FNIL), l'Association de la transformation laitière française (ATLA), et l'Association nationale des Industries alimentaires (ANIA).

SAVENCIA Fromage & Dairy siège au sein des conseils d'administration du Centre national interprofessionnel de l'économie laitière (CNIEL-interprofession lait de vache), de l'Association nationale interprofessionnelle caprine (l'ANICAP- interprofession du lait de chèvre), de France brebis laitière (FBL – interprofession du lait de brebis), et de leurs instances régionales.

A l'échelon international, SAVENCIA Fromage & Dairy est également signataire de la déclaration « Pathways to dairy net zero » et membre actif de la Fédération Internationale du Lait (FIL-IDF), de la Sustainable Agriculture Initiative (SAI) et du Dairy Sustainability Framework (DSF). Les engagements de SAVENCIA Fromage & Dairy couvrent notamment l'ensemble des critères et éléments fondamentaux du DSF: émissions de gaz à effet de serre, nutriments des sols, déchets, eau, qualité et capacité de rétention des sols, biodiversité, soin des animaux, conditions de travail, développement du marché, économies rurales, qualité et sécurité des produits, respect de la législation locale, droits humains et lutte contre la déforestation.

SAVENCIA Fromage & Dairy est membre depuis 2021 de la Roundtable on Sustainable Palm Oil (RSPO). Elle s'appuie également pour sa Charte pour le Bien-être animal sur l'expertise de l'ONG internationale Compassion In World Farming (CIWF).

Par ailleurs, SAVENCIA Gourmet, avec les sociétés Valrhona, Weiss et Révillon, participe au projet Cacao Forest qui réunit des partenaires de milieux divers pour développer une filière plus responsable et plus durable.



## 3. Périmètre et modèle économique

### 3.1. Chaîne de valeur

Présent dans 120 pays sur les cinq continents et réunissant plus de 25 000 collaborateurs, le Groupe propose un portefeuille de marques premium ainsi qu'une offre de produits et de services destinés aux professionnels de la restauration et des marchés industriels (agroalimentaire, diététique, santé...). Au travers de ses filiales situées dans le monde entier, il opère principalement dans l'univers laitier et fromager (SAVENCIA Fromage & Dairy) ainsi que dans les domaines de la Charcuterie, des Produits de la Mer et du Chocolat (SAVENCIA Gourmet).

SAVENCIA Fromage & Dairy est un acteur majeur de la transformation laitière et le 5<sup>ème</sup> groupe fromager mondial.

Son portefeuille de marques uniques telles que Caprice des Dieux, St Morêt, Tartare, Elle&Vire, rassemble des spécialités fromagères, beurres et crèmes destinées au retail, et des crèmes, beurres, fromages et cheese sauce pour les professionnels de la restauration et de la pâtisserie-boulangerie. Des solutions nutritionnelles et des beurres techniques sont également développés spécialement pour l'industrie.

SAVENCIA Gourmet est un acteur international de la gastronomie sucrée en food service, présent en GMS (Grandes et moyennes surfaces) en France, avec des marques de charcuterie et de produits de la mer. Il regroupe notamment la marque Valrhona, référente sur le marché du chocolat Premium pour les professionnels, mais également d'autres marques telles Bordeau Chesnel et Coraya.

### 3.2. Champ d'application du Devoir de vigilance

Les mesures de vigilance détaillées dans le présent plan sont déployées sur la chaîne de valeur du Groupe SAVENCIA relevant :

- ▣ des opérations : il s'agit de toutes les activités réalisées par les filiales du Groupe avant la vente des produits : ce sont essentiellement des activités de production ou de transformation, et d'éventuelles activités en amont ou en aval (transport par exemple). Toutes marques confondues, les sites correspondants sont principalement situés en France. Des sites se trouvent également aux États-Unis, en Amérique du Sud, en Europe centrale et en Asie. Les détenteurs de droits identifiés sont les collaborateurs du Groupe, mais relèvent également de l'environnement des sites d'activités des filiales, notamment les riverains ;
- ▣ des chaînes d'approvisionnement : cela regroupe l'activité de l'ensemble des fournisseurs et sous-traitants. Il s'agit, en interne à la chaîne d'approvisionnement, des travailleurs œuvrant pour les fournisseurs. Et en externe, ce sont les populations et l'environnement potentiellement impactés par les activités des fournisseurs ;
- ▣ de la vente et de la consommation : il s'agit de la vente directe aux consommateurs (activités BtoC Business to Consumer) mais aussi de la vente à des professionnels (activités BtoB Business to Business).

## 4. Analyse des risques

Nos activités et nos opérations ont des impacts sur notre écosystème. Le Groupe SAVENCIA, ainsi que ses filiales, veille à contrôler ces impacts, et à remédier aux effets négatifs générés. Le Groupe a ainsi développé une démarche d'évaluation des risques en prenant en compte les spécificités locales et les sujets émergents.

En cohérence avec la méthodologie de l'évaluation des risques réalisées au niveau du Groupe, comme avec celle recommandée par l'Agence Française anti-corruption au titre de la conformité à la loi Sapin 2, le Devoir de vigilance se concentre spécifiquement sur les risques que le Groupe SAVENCIA fait peser sur son environnement et son écosystème.



Se référant aux résultats d'un premier exercice de cartographie des risques réalisé en 2018, les travaux effectués fin 2022 avec l'accompagnement d'un cabinet expert ont apporté une plus grande précision dans la définition de la nomenclature des risques Vigilance du Groupe et, sur un périmètre élargi, un approfondissement dans l'analyse des risques identifiés, avec notamment la prise en compte des communautés locales.

### Définition des catégories de risques

Une première étape consiste en la définition détaillée des catégories de risques concernées par le Devoir de vigilance autour des droits humains et de l'environnement. Afin de pouvoir effectuer une évaluation précise du niveau de risques en fonction de la nature de risque et de l'ampleur de l'impact sur l'écosystème de SAVENCIA, ces deux grandes catégories sont divisées en domaine de risque spécifique, en tenant compte des principales catégories de personnes dont les droits sont potentiellement impactés. Il en résulte la nomenclature des risques suivante:

Enjeux du Devoir de vigilance			
Droits humains et libertés fondamentales	Santé et sécurité des personnes	Environnement	Communautés locales
Risques associés			
Libertés syndicales	Santé et sécurité des travailleurs	Contribution au changement climatique	Conditions de vie et de logement et accaparement des terres
Discrimination et harcèlement	Santé et sécurité des consommateurs	Utilisation des ressources naturelles, atteinte à la biodiversité et au bien-être animal	
Travail forcé		Pollution eau, air et sols	
Travail des enfants			
Rémunération et temps de travail			
Autres conditions de travail (relation de travail formelle, conditions de logement et de trajet domicile-travail organisé par l'employeur)			

Pour les risques sur les droits humains, le Groupe se réfère aux droits humains internationalement reconnus dans la Charte internationale des droits de l'homme et les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT), notamment :

- ▣ les droits et principes fondamentaux au travail : liberté d'association et droit à la négociation collective, élimination du travail forcé ou obligatoire, abolition du travail des enfants, élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession (ex. : représentation des femmes, égalité de rémunération), un milieu de travail sûr et salubre ;



- ▣ les autres droits au travail : organisation du travail, rémunération et avantages sociaux, le bien-être et la qualité de vie au travail (ex. : absence de violence et de harcèlement moral ou sexuel, transformation de l'environnement de travail), respect de la vie privée, mise à disposition d'infrastructures (ex. : restauration, sanitaires, logement) ;
- ▣ les droits des communautés locales : accès aux ressources naturelles (ex. : eau), l'acquisition, la location et l'utilisation des terres (ex. : droit de propriété et consentement libre, préalable et éclairé), la santé, sécurité et sûreté des communautés locales.

A partir de cette nomenclature des risques, les travaux d'analyse des risques ont été réalisés fin 2022 sur 24 catégories d'achats et d'activités du Groupe relevant des domaines suivants :

- ▣ les achats directs dont ceux de matières premières agricoles stratégiques du Groupe - lait, cacao, viande et poisson,
- ▣ les achats indirects,
- ▣ les achats techniques,
- ▣ et enfin les activités de transformation des produits.

Le périmètre couvert est celui de SAVENCIA et de ses filiales, mais également de ces fournisseurs et sous-traitants, conformément aux exigences de la loi sur le Devoir de vigilance.

### Analyse des risques

Afin de déterminer les risques les plus significatifs de SAVENCIA, c'est-à-dire les atteintes négatives potentielles les plus sévères que les activités du Groupe pourraient causer aux personnes et à l'environnement, il a été procédé à une analyse à partir de contenus bibliographiques recueillis en consultation de sources ouvertes (publication internet, ouvrages, indicateurs publics, etc.) et à partir de consultations internes, d'experts métiers donnant leur appréciation du niveau de risques considéré.

Pour les risques liés au périmètre géographique des activités de SAVENCIA, une évaluation est obtenue par la prise en compte de différents indices reconnus :

- ▣ Worldwide Governance Indicators (Indice World Bank), qui reflète les risques en termes de droits humains (droits humains, communautés locales et consommateurs) ;
- ▣ Environmental Performance Index (Yale et Columbia University), qui rapporte le risque environnemental ;
- ▣ Et le Corruption Perceptions Index (Transparency International) qui présente le risque de corruption, facteur aggravant pour les volets sociaux et environnementaux.

Deux critères sont ainsi déterminés pour évaluer le caractère significatif des risques analysés :

- ▣ la sévérité, en déterminant les impacts qui seraient les plus importants en termes de gravité, d'étendue et d'irréversibilité ;
- ▣ la probabilité, en appréciant l'éventualité de réalisation du risque.

Il en résulte une analyse dite brute des risques inhérents aux activités du Groupe.

Puis, en prenant en compte les actions de prévention et d'atténuation mises en œuvre par le Groupe et ses filiales, le niveau de risque dit net est évalué selon 4 niveaux de maîtrise (faible, partielle, satisfaisante, forte).



## Cartographie des risques

A partir des résultats d'analyse ainsi obtenus, le Groupe SAVENCIA a cartographié les risques, en définissant le niveau de priorité selon la sévérité de l'impact sur les droits humains et l'environnement par rapport au niveau de maîtrise du risque par le Groupe.

Il est à noter qu'aucun risque d'atteinte grave sur les droits humains et l'environnement n'a été identifié selon les résultats de l'évaluation des risques Vigilance menée début 2023.

Les risques par catégories suivants ont cependant été retenus à partir de la cartographie des risques Vigilance comme nécessitant une vigilance particulière, et concernent essentiellement notre approvisionnement en matières agricoles.

Catégories	Risques prioritaires (bleu Droits humains, vert Environnement)
LAIT	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Santé et sécurité des producteurs</li> <li>● Rémunération et temps de travail</li> <li>● Contribution au changement climatique</li> <li>● Ressources naturelles, biodiversité et bien-être animal</li> </ul>
CACAO	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Santé et sécurité des producteurs</li> <li>● Rémunération et temps de travail</li> <li>● Travail des enfants</li> <li>● Travail forcé</li> <li>● Communautés locales</li> <li>● Contribution au changement climatique</li> <li>● Ressources naturelles, biodiversité</li> </ul>
POISSON	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Santé et sécurité des travailleurs</li> <li>● Ressources naturelles, biodiversité et bien-être animal</li> </ul>
VIANDE POULET ET PORC	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Santé et sécurité des travailleurs</li> <li>● Rémunération et temps de travail</li> <li>● Ressources naturelles, biodiversité et bien-être animal</li> </ul>
SOJA/PALME	<ul style="list-style-type: none"> <li>☒ Contribution au changement climatique</li> <li>● Ressources naturelles, biodiversité</li> </ul>
FRUITS SECS	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Santé et sécurité des producteurs</li> <li>● Travail des enfants</li> <li>● Ressources naturelles, biodiversité</li> </ul>
OVOPRODUITS	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Ressources naturelles, biodiversité et bien-être animal</li> <li>● Ressources naturelles</li> </ul>
EAU	<ul style="list-style-type: none"> <li>☒ Pollution</li> </ul>
ENERGIE	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Contribution au changement climatique</li> </ul>
EMBALLAGES	<ul style="list-style-type: none"> <li>☒ Contribution au changement climatique</li> <li>☒ Ressources naturelles, biodiversité</li> <li>☒ Pollution</li> </ul>

Cette priorisation n'exclut pas le suivi des autres sujets de vigilance analysés comme étant à risques plus faibles, qui font également l'objet de plan d'actions relevant de la démarche RSE du Groupe, ni l'intégration de tous les nouveaux sujets à risques qui pourraient être identifiés comme significatifs.



Les résultats de l'analyse des risques communiqués durant l'année 2023 aux filiales du Groupe ont permis une sensibilisation aux risques du Devoir de vigilance des comités de directions concernés, et leur mobilisation dans les actions de prévention et de remédiation à mettre en œuvre.

Les actions prioritaires pour atténuer les atteintes potentiellement générées par ces risques et pour les prévenir, font l'objet d'une consultation des parties prenantes du Groupe. L'ensemble des parties prenantes internes représentatives, notamment les équipes RH, RSE, Achats, Qualité, Santé Sécurité et Environnement, mais également les représentants du personnel, membres du Comité de Groupe France et Comité d'Entreprise Européen SAVENCIA (CEES), ont été associées pour nourrir cette démarche.

## 5. Evaluation régulière au regard de l'analyse des risques

Conformément aux dispositions de la loi sur le devoir de vigilance, la démarche de conformité est actualisée et mise à jour en fonction d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs internes.

Le Comité de pilotage Conformité, chargé de piloter la démarche de conformité aux côtés du réseau des Référénts Conformité, se réunit ainsi au moins deux fois par an et plus selon les besoins, afin de suivre le déploiement du dispositif de vigilance.

### ▣ Suivi qualitatif

Le suivi qualitatif est réalisé en collaboration avec le réseau des Référénts Conformité en filiales. Ces derniers, présents au plus près de la réalité opérationnelle du Groupe, font remonter à la Direction Conformité, tout type de manquement ou de risque d'atteinte aux droits humains constaté dans l'exercice de leurs fonctions. Ils peuvent également faire part d'inquiétudes ou de préoccupations des collaborateurs.

Ce lien permanent entre le réseau des Référénts de Conformité et la Direction Conformité permet d'évaluer de manière concrète l'efficacité des actions mises en place. Les plans d'actions et les pistes d'amélioration sont donc notamment établis en fonction des différentes remontées des Référénts.

### ▣ Suivi quantitatif

Les différentes mesures mises en place en interne sont accompagnées d'indicateurs de suivi permettant d'évaluer l'efficacité de la démarche de vigilance. Pour atteindre les objectifs du Devoir de vigilance, le Groupe SAVENCIA dispose de différents outils et mécanismes.

### Reporting social

Les données du reporting social du Groupe font l'objet d'une analyse détaillée qui permet d'évaluer l'efficacité des actions ou politiques du Groupe, et de déterminer les éventuelles évolutions à y apporter.

Au titre du Devoir de vigilance, sont en particulier suivis :

- ▣ les effectifs annuels (permanents et non permanents), avec le détail sur les embauches et les sorties,
- ▣ l'âge des effectifs ;
- ▣ l'égalité professionnelle femmes-hommes ;
- ▣ l'emploi et l'insertion des personnes en situation de handicap ;
- ▣ le temps de travail ;
- ▣ l'absentéisme ;
- ▣ la formation et enfin les salaires et charges ;
- ▣ les relations sociales.

Les détails relatifs à ces actions et au suivi correspondant, sont précisés dans le chapitre 6 consacré aux actions d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves.



## L'expression directe des collaborateurs et la mesure du bien-être

Le développement du Système d'Information Ressources Humaines #Mysavencia a permis depuis 2022 de faire progresser la pratique de l'Entretien annuel d'évaluation (EAD) auprès de l'ensemble des populations managers, puis progressivement auprès de l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Par ailleurs, soucieux du bien-être de ses collaborateurs, le Groupe a décidé de disposer d'un outil de perception sur le bien-être au travail des collaborateurs du Groupe par la réalisation périodique d'enquêtes d'opinion interne et la mise en place de plans d'amélioration. Une enquête d'opinion interne a ainsi été réalisée en juin 2022 dans la quasi-totalité des filiales de SAVENCIA de plus de 50 personnes selon la méthodologie de Great Place To Work (GPTW) avec le questionnaire Trust Index comprenant 60 questions et investiguant 5 grandes dimensions : la crédibilité, le respect, l'équité, la fierté et la convivialité. Au cours de l'année 2023, les filiales ont identifié des actions qui sont en cours de déploiement. (cf. DPEF "Le Bien-être de nos collaborateurs" - chap. 2).

De façon plus générale, les différents canaux à disposition des collaborateurs constituent autant de moyens d'écoute et d'expression permettant de faire notamment remonter toute difficulté, tout dysfonctionnement ou tout manquement: les collaborateurs disposent notamment de différents dispositifs mis en place par convention avec le cabinet Stimulus, dont une cellule d'écoute anonyme, et peuvent formuler un signalement via la ligne d'alerte Groupe (cf. Plan de vigilance - 3.8 Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements).

## Audit interne

Dans l'exercice de ses fonctions, l'Audit interne du Groupe SAVENCIA est amené à revoir les moyens et contrôles mis en place au sein des filiales relevant du présent Plan de vigilance.

La méthodologie de l'Audit interne s'appuie sur le cadre de référence du contrôle interne défini par le COSO (Committee Of Sponsoring Organizations). Ce référentiel de contrôle interne a pour objectif d'évaluer le contrôle interne selon 17 principes intégrés dans 5 composantes selon le modèle de 2013. Ces principes sont évalués à l'aide d'un ensemble de guide d'entretiens, coconstruits avec les experts métiers, et permettant notamment d'évaluer les risques sur les processus relatifs à l'environnement, au social, à l'éthique et aux achats responsables dans les filiales du Groupe SAVENCIA. Ces évaluations sont :

- complémentaires aux audits réalisés par les lignes métiers (audits Qualité, SST, Assurance, etc.) et aux audits externes ;
- transversales et concernent donc l'ensemble des processus et activités des filiales ;
- périodiques, chaque filiale étant auditée tous les 3 à 4 ans.

Le plan d'audit peut cependant être adapté en fonction de l'évaluation des risques réalisée en amont incluant les évaluations des risques pays en termes de respect des droits humains et de la santé, les remontées du Dispositif d'alerte Groupe, ou de tout autre remontée pertinente interne comme externe. Les restitutions des visites d'audit sont partagées avec la Direction Générale du Groupe et la Direction de la Conformité. En cas de point d'attention, la Direction de la Conformité met en évidence les risques non maîtrisés devant faire l'objet de plans d'action et d'un éventuel contrôle renforcé.

## Labellisation Groupe

Le Groupe SAVENCIA fait annuellement auditer ses processus, pratiques et outils dédiés aux Ressources Humaines par un organisme indépendant, lui permettant d'être labellisé « Top Employer ». Ce label distingue les entreprises qui appliquent les meilleures pratiques dans le domaine des Ressources Humaines. SAVENCIA est reconnu pour ses politiques et programmes, notamment dans la gestion des talents, le recrutement, l'intégration, la formation et le développement des compétences. Ainsi, le Groupe SAVENCIA est officiellement Top Employer Europe pour la 10ème fois consécutive.

De plus, 14 pays du Groupe sont certifiés "Top Employer". En Europe, l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France, la Pologne, la République Tchèque et la Slovaquie sont certifiés, ce qui permet au Groupe d'obtenir le label Top Employer Europe pour la dixième année consécutive. Dans la région Asie-Pacifique, la certification Top Employer a été délivrée en Chine, en Corée du Sud, en Inde et au Japon. En Amériques, la certification Top Employer a été donnée au Brésil, en Argentine et aux États-Unis.

Enfin, les filiales Valrhona, República del Cacao et Rogue Creamery sont certifiées B CORP, valorisant ainsi leurs engagements sociétaux et environnementaux.



### Santé sécurité des collaborateurs

En matière de santé et de sécurité, des indicateurs (nombre et fréquence d'accidents du travail, etc.) permettent de suivre l'évolution du nombre et du type d'incidents survenus au sein des sites du Groupe, afin de prévoir rapidement de nouvelles mesures correctives adaptées (cf. Plan de vigilance - chapitre 6.1 pour consulter les actions détaillées relatives aux risques sur la santé et la sécurité des collaborateurs).

### Audit qualité

Des indicateurs de performance sont intégrés dans la démarche d'évaluation des tiers. Cela permet de mesurer l'efficacité de la procédure dans le cadre de la prévention des risques d'atteinte aux droits humains, à la santé et sécurité, et à l'environnement. Les contrôles et audits réguliers des organismes de certification sont autant de moyens de mesurer l'efficacité du dispositif de conformité. En fonction des scores et résultats recueillis, un plan d'actions est défini indiquant les mesures correctives à prioriser. (Cf. Plan de vigilance - chapitre 6.1 pour consulter les actions détaillées relatives aux risques sur la santé et la sécurité des consommateurs).

### Fournisseurs

Le Groupe est particulièrement vigilant quant aux risques liés à sa chaîne d'approvisionnement qui sont considérés comme prioritaires.

L'évaluation de la situation des fournisseurs vis-à-vis de la cartographie des risques Vigilance relève de la démarche Achats responsables du Groupe (Cf. Plan de vigilance chapitre 6.2 Achats responsables).

## 6. Atténuation des risques et prévention des atteintes graves

Dans cette partie sont présentées les principales actions mises en place par SAVENCIA pour réduire les risques significatifs générés par ses activités pouvant entraîner des atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales, à la santé et la sécurité des personnes, et au respect de l'environnement, ainsi que le suivi des résultats correspondants.

Sont également présentées les mesures de vigilance pour les activités des fournisseurs du Groupe et de ses filiales avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie.

Les risques présentés ne sont pas exhaustifs et relèvent d'une sélection prioritaire de notre analyse détaillée des risques.

Par ailleurs, une action transverse fondamentale a été mise en œuvre dans l'ensemble du Groupe avec le déploiement d'une formation obligatoire en e-learning concernant le Devoir de vigilance. Déployée en 2023 et traduite dans toutes les langues du Groupe, elle vise à sensibiliser les collaborateurs aux risques d'atteintes graves aux droits humains, à la santé et à la sécurité et à l'environnement, générés par les filiales, ainsi que les fournisseurs ou les sous-traitants du Groupe, en France et dans le reste du monde. Cette formation présente les enjeux des mesures qui composent le plan de vigilance, notamment le mécanisme d'alerte concernant l'existence ou la présomption de risques.

En 2023, 85% des collaborateurs connectés du Groupe ont été formés en e-learning sur le Devoir de vigilance.

### 6.1. Actions du Groupe

Ce chapitre présente les actions entreprises pour prévenir et remédier aux atteintes que pourraient générer les activités du Groupe et de ses fournisseurs. Ces actions sont liées aux risques significatifs identifiés dans la cartographie Vigilance ; d'autres relèvent parfois d'un niveau moins élevé de risques, mais demeurent très importants pour le Groupe.

Pour chaque risque identifié sont ainsi présentées les mesures prises et le suivi des résultats.

Ce suivi se réfère le cas échéant à la Déclaration de performance extra-financière 2023 par un renvoi aux chapitres et indicateurs correspondants.



### 6.1.1. Droits humains et libertés fondamentales

Dans le cadre du Devoir de vigilance, SAVENCIA a identifié les risques que son activité fait porter sur les femmes et les hommes en matière de droits humains.

Six risques ont ainsi été définis et analysés selon la méthodologie précédemment présentée dans le Plan de vigilance chapitre 4 "Analyse des risques".

#### ☑ Travail des enfants

Risque de faire travailler des enfants (à l'exception du cadre réglementé du cursus scolaire et de l'apprentissage)

Conformément à la convention de l'OIT n°138 de 1973 sur l'âge minimum, à la convention de l'OIT n°182 de 1999 sur les pires formes de travail des enfants, le Groupe proscrit le recours au travail des mineurs n'ayant pas atteint l'âge minimum de 15 ans. Au-delà du rejet du travail des enfants, SAVENCIA s'engage à respecter partout les droits des enfants, inscrits dans la Convention Internationale des droits des enfants de 1989.

Actions déployées	Résultats
<p><b>GROUPE</b></p> <p>Les engagements de la Charte achats responsables du Groupe couvrent le travail des enfants.</p> <p>Les équipes RH des filiales contrôlent systématiquement l'âge des candidats à l'embauche.</p> <p><b>CACAO</b></p> <p>Le travail des enfants est un risque majeur auquel est confronté l'ensemble du secteur du cacao, la production ayant principalement lieu dans des pays de l'hémisphère Sud. Des actions spécifiques sont ainsi entreprises dans les filiales Cacao de SAVENCIA pour répondre aux risques identifiés sur les droits humains, notamment celui d'accroissement du travail des enfants en fonction des évolutions du prix du cacao.</p> <p>Dans le cadre de son programme Live Long cacao, la filiale Valrhona établit des accords pluriannuels de 3 ans minimum avec tous les producteurs partenaires, avec une durée moyenne des contrats supérieure à 8 ans. Ces contrats permettent de maintenir des prix élevés pour limiter le travail des enfants.</p> <p>Valrhona a rejoint en 2017 l'ONG International Cocoa Initiative (ICI) qui est présente au Ghana et en Côte d'Ivoire. Cette ONG œuvre pour assurer un meilleur avenir aux enfants des communautés productrices de cacao. L'ICI a ainsi testé et déployé des solutions de développement de Systèmes de Suivi et de Remédiation du Travail des Enfants (SSRTE). La priorité est d'adresser ces solutions sur nos approvisionnements d'Afrique de l'Ouest qui sont les plus à risque.</p> <p>Un des piliers du programme Rev'cacao mis en œuvre par les filiales Révillon, La Maison du chocolat et De Neuville, concerne la lutte contre le travail des enfants dans les plantations. L'accès à une éducation de qualité étant clé dans ce cadre, une prime "cacao durable" versée au producteur contribue à payer les frais de scolarité des enfants.</p>	<p>Au 31 décembre 2023, plus de 1345 Chartes Achats Responsables ont été signées, couvrant 75,2 % des dépenses du Groupe pilotées par la Direction Achats et réalisées avec les fournisseurs majeurs (dont la dépense annuelle avec le Groupe est supérieure à 1 million d'euros) * hors matières premières agricoles.</p> <p>En 2023, l'âge minimum des collaborateurs permanents du Groupe est de 16 ans ; les personnes d'âge inférieur à 18 ans sont principalement salariées dans le cadre de contrat d'apprentissage en alternance école-entreprise.</p> <p>Depuis 2014, Valrhona s'engage dans des programmes qui facilitent et améliorent les conditions d'accès à l'éducation : 14 écoles ont ainsi été construites et rénovées en Côte d'Ivoire, Ghana, République Dominicaine et Venezuela.</p> <p>En 2023, Valrhona a signé avec ses partenaires en Côte d'Ivoire et au Ghana la mise en place dans chacun des pays d'un système de suivi et de remédiation du travail des enfants selon la méthode d'ICI (International Cocoa Initiative).</p>



#### FRUITS SECS

L'activité liée aux fruits secs est confrontée à des chaînes d'approvisionnement complexes, qui impliquent de nombreux intermédiaires dans des filières internationales morcelées et souvent sensibles. Une forte informalité du travail (cassage des noix dans le cadre familial) expose au travail des enfants dans certains pays de l'Europe de l'Est notamment.

Les filiales du Groupe s'approvisionnant en fruits secs demandent à leurs fournisseurs de signer la Charte achats responsables.

#### ▣ Travail forcé

Risque de mettre en place du travail forcé en tant que main-d'œuvre permanente, mais également temporaire ou intérimaire.

Conformément à la convention de l'OIT n° 29 de 1930 sur le travail forcé, à la convention OIT n° 105 de 1957 sur l'abolition du travail forcé, le Groupe proscrit le recours au travail forcé en garantissant que tout travail est volontaire et que les employés sont libres de quitter leur emploi à tout moment.

Actions déployées	Résultats
<p><b>GROUPE</b></p> <p>Les engagements de la Charte achats responsables couvrent le travail forcé.</p> <p>Dans chaque filiale, les équipes RH vérifient que les salariés employés bénéficient d'un engagement formel réciproque.</p>	<p>Au 31 décembre 2023, plus de 1345 Chartes Achats Responsables ont été signées, couvrant 75,2 % des dépenses du Groupe pilotées par la Direction Achats et réalisées avec les fournisseurs majeurs (dont la dépense annuelle avec le Groupe est supérieure à 1 million d'euros) * hors matières premières agricoles.</p> <p>Cf. Plan de vigilance - chapitre "Achats responsables".</p> <p>Le processus de contrôle est en cours de déploiement.</p>
<p><b>POISSON</b></p> <p>Coraya s'approvisionne en poisson sauvage, du Colin d'Alaska et du Merlu du Pacifique, pêchés dans le Pacifique Nord.</p> <p>Le référentiel de pêche durable sur lequel se basent les activités de la filière intègre des critères pour les fournisseurs et transformateurs de produits de la mer certifiés, afin de garantir que les produits ne sont pas issus du travail forcé ou du travail des enfants.</p>	<p>En 2023, 100 % des poissons de la gamme de surimis Coraya sont issus d'une pêche durable, contrôlée par un organisme indépendant.</p> <p>Cf. DPEF SAVENCIA Holding - chapitre "Des filières agricoles durables".</p>



## ▣ Rémunération et temps de travail

Risque pour les travailleurs de ne pas être rémunérés conformément aux Conventions de l'OIT et selon la réglementation locale.

Conformément à la convention de l'OIT n° 100 de 1951 sur l'égalité de rémunération, Le Groupe respecte les droits des travailleurs et ses filiales se conforment aux lois applicables en matière de droit du travail, en particulier en ce qui concerne le salaire, qui doit être au moins égal au salaire minimum du pays pour un travail équivalent, l'objectif étant de favoriser un salaire décent, tel qu'envisagé par l'OIT.

Dans le sens de cet engagement, des politiques et plans d'actions associés sont notamment effectifs dans le cadre de la rémunération des matières premières payées aux producteurs de l'amont agricole.

Actions déployées	Résultats
<p><b>GROUPE</b></p> <p>Une note de cadrage annuelle rappelle les principes de garantie de respect des minima légaux par pays et la prise en compte de la conjoncture économique locale dans l'établissement des politiques de rémunération des filiales.</p>	
<p><b>LAIT</b></p> <p>Le Groupe SAVENCIA soutient une politique d'achat responsable du lait et incite les producteurs à adhérer à une structure collective, soit une coopérative, soit une organisation de producteurs.</p> <p>En 2023, SAVENCIA Fromage &amp; Dairy a poursuivi sa politique de valorisation de la filière laitière dans le cadre de la loi ÉGalim en France.</p> <p>Dans le cadre du Diagnostic Production Laitière Durable (DPLD), les critères de « Rentabilité de l'exploitation financière » et d'« Autonomie financière » sont évalués et suivis.</p> <p>Dans le cadre du Programme Terroirs de lait 2032, des mesures financières et d'accompagnements spécifiques ont été développées. De jeunes agriculteurs bénéficient ainsi d'un Pack d'accompagnement à l'installation avec notamment une aide financière, un engagement contractuel sur la durée et un soutien technique, contribuant à consolider leur projet.</p>	<p>En 2023, 25,6 % du volume de lait collecté a été couvert par le Diagnostic Production Laitière Durable (le volume de laits collectés avec déploiement du diagnostic est estimé sur la base d'un volume moyen de laits collectés par exploitation sur le périmètre concerné, avec approvisionnement en lait contractuel de la Compagnie des Fromages &amp; RichesMonts - CF&amp;R - à hauteur de 37 %).</p> <p>187 jeunes agriculteurs ont bénéficié en 2023 d'au moins un accompagnement financier à l'installation.</p> <p>Cf. DPEF SAVENCIA Holding - chapitre "Des filières agricoles durables".</p>



Actions déployées	Résultats
<p><b>VIANDE</b></p> <p>Bordeau Chesnel développe des partenariats de confiance pour une filière plus durable avec les éleveurs en les accompagnant vers des modèles d'élevages plus vertueux, notamment par la garantie d'une meilleure rémunération supérieure au cours moyen du porc, et bien au-delà pour les élevages les plus vertueux. Elle s'engage ainsi à garantir une juste rémunération des éleveurs qui évolue proportionnellement au coût des céréales.</p> <p>La démarche « Nos Valeurs partagées » déployée depuis 2021 sur la filière poulet a pour objectif de créer un engagement durable avec des producteurs locaux et les partenaires de Bordeaux Chesnel : il s'agit notamment de garantir un juste niveau de rémunération aux éleveurs en prenant en compte les coûts de production et en donnant une visibilité sur le long terme grâce à un système de contractualisation.</p>	<p>En 2023, près de 230 éleveurs sont engagés avec Bordeaux Chesnel dans ce partenariat pour une filière porcine durable. Le déploiement de ce programme va se poursuivre progressivement jusqu'en 2025. 76 % des approvisionnements des rillettes de porcs sont ainsi issus de la filière qualité durable en 2023.</p> <p>En 2023, 59% des approvisionnements sont issus d'une filière poulet responsable. Le ralentissement dans le déploiement de la démarche est expliqué par une baisse de capacités des partenaires consécutive au dérèglement du marché français induit par la grippe aviaire.</p> <p>Cf. DPEF SAVENCIA Holding - chapitre "Des filières agricoles durables".</p>
<p><b>CACAO</b></p> <p>Consciente des enjeux sociaux, économiques et environnementaux complexes et profonds de la filière cacao, Valrhona travaille en partenariat avec l'ensemble des acteurs du secteur du cacao français dans le cadre de l'Initiative française pour un cacao durable (IFCD), en s'engageant conjointement sur trois objectifs concrets définis dans le temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer le revenu des cacaoculteurs pour qu'ils puissent bénéficier d'« un revenu décent » d'ici 2030.</li> <li>- Mettre fin aux approvisionnements en cacao issus de la déforestation d'ici 2025.</li> <li>- Accélérer la lutte contre le travail des enfants dans les approvisionnements de la filière française d'ici 2025.</li> </ul>	<p>Valrhona est un acteur de la filière cacao qui fait le choix d'acheter très majoritairement son cacao à des producteurs regroupés en coopératives et associations.</p> <p>Depuis 2021, tous les achats de cacao sont issus de partenariats à long terme, ce qui contribue à l'atteinte des objectifs.</p> <p>A horizon 2030, il est souhaité que les contrats d'achats auprès des fournisseurs partenaires évoluent vers une certification de standard de commerce équitable de portée internationale, garantissant une rémunération juste et équitable des producteurs de cacao.</p>



## Discrimination et harcèlement

Risque pour les travailleurs de SAVENCIA d'être discriminés en raison du sexe, de la race, de l'âge, de l'origine ethnique, de la nationalité, de l'orientation sexuelle, de l'état de santé, de l'opinion politique et syndicale, et de subir toute forme de harcèlement dans le cadre professionnel.

Conformément aux articles L1152-1 à L1152-6 du code du travail sur le harcèlement moral, à l'article 5 de la Déclaration des droits de l'homme, le Groupe ne tolère aucune forme de harcèlement et de violence dans le cadre professionnel. Par ailleurs, en référence à la convention de l'OIT n° 111 de 1958 concernant la discrimination (emploi et profession), le Groupe proscrit et rejette toute forme de discrimination pour quelque cause que ce soit dans les relations de travail.

Actions déployées	Résultats
<p><b>GROUPE</b></p> <p>La Charte éthique du Groupe définit les valeurs et principes de non-discrimination à respecter au quotidien dans l'ensemble des activités, notamment relatives aux ressources humaines (recrutement, promotion, management...). L'interdiction de toute forme de harcèlement est également affirmée.</p> <p><b>Harcèlement</b></p> <p>Une formation obligatoire sur le harcèlement est effectuée par les collaborateurs à leur arrivée dans le Groupe. Des référents Harcèlement sont désignés dans chaque filiale en France (référent RH et référent au sein du CSE).</p> <p><b>Handicap</b></p> <p>Afin de changer le regard des collaborateurs sur le handicap, de maintenir dans l'emploi des personnes en situation de handicap et de promouvoir leur recrutement, le Groupe mène une politique Action Handicap qui s'appuyant sur des référents handicap en filiale. L'engagement s'articule autour de quatre actions:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▣ sensibiliser pour lutter contre les stéréotypes;</li> <li>▣ maintenir dans l'emploi ;</li> <li>▣ recruter des personnes en situation de handicap;</li> <li>▣ développer des partenariats avec le secteur protégé et adapté.</li> </ul> <p>Le réseau des référents Handicap France relaie sur leur périmètre une sensibilisation à l'aide d'un kit de communication. Les thèmes suivants ont été abordés en 2023 : handicap visuel, handicap mental, handicap psychique, les TSA, l'accessibilité numérique, le diabète, les troubles DYS et les aidants;</p> <p>Chaque année en novembre, à l'occasion de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH), le Groupe renforce la mobilisation de ses filiales et des collaborateurs en organisant des activités de sensibilisation. Lors de cette semaine, les filiales participent également au dispositif des DUO-DAY.</p> <p>Des filiales font appel à des prestations avec des entreprises employant des personnes atteintes de handicap et abondent en ce sens le résultat de la vente.</p>	<p>Tous les collaborateurs prennent connaissance de la Charte éthique à leur arrivée dans le Groupe.</p> <p>Un module e-learning sur le harcèlement fait partie du catalogue de formation des collaborateurs.</p> <p>Une formation de sensibilisation aux risques de harcèlement est réalisée pour les référents RH et CSE.</p> <p>En 2023, 12 filiales présentent un taux d'emploi de personnes en situation de handicap supérieur à 6%. Au sein du Groupe, ce taux est de 3,6% soit 894 collaborateurs.</p> <p>Des conférences, des jeux digitaux, des réunions d'information ou autres ateliers de sensibilisation sont organisés lors de cette semaine pour sensibiliser les collaborateurs.</p> <p>45 personnes en situation de handicap ont pu être accueillies lors du DUO-DAY en 2023, afin de découvrir, en binôme avec un collaborateur, les métiers et activités industriels ou administratifs des filiales du Groupe.</p>



Actions déployées	Résultats
<p><b>Egalité Femmes-Hommes</b></p> <p>Le Groupe s'attache à promouvoir l'égalité femmes-hommes notamment en matière de qualification, de formation, de rémunération et d'évolution de carrières Il s'engage à atteindre la parité femmes-hommes managers en 2025.</p> <p>Le groupe de travail créé en 2022 pour développer le leadership féminin a analysé de nombreuses données quantitatives internes et externes, a mené des entretiens avec des employés hommes et femmes, et assuré la liaison avec le Comité de direction. Un plan d'actions a été défini au cours de l'année 2023 ainsi qu'un planning de mise en œuvre.</p> <p>Une enveloppe budgétaire spécifique est prévue en France afin d'atténuer les éventuels écarts de rémunération constatés entre les femmes et les hommes à poste équivalent.</p> <p>Dans le cadre des travaux de la Feuille de route "Vers un socle sociétal", des discussions ont été menées tout au long de l'année 2023 avec les partenaires sociaux en France sur le thème de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et l'accompagnement à la parentalité.</p>	<p>En 2023, 45,5 % des managers du Groupe sont des femmes.</p> <p>80,9 % des femmes, tous statuts socioprofessionnels confondus, ont bénéficié d'au moins une formation en 2023.</p> <p>L'index égalité Femme/Homme 2023 en France est de 86 et des points de progrès ont été identifiés.</p> <p>Cf. DPEF SAVENCIA Holding - chapitre "Le bien-être des collaborateurs".</p>

#### ▣ Libertés syndicales

Risque pour les travailleurs de ne pas jouir de la liberté d'association et de négociation collective conformément aux Conventions de l'OIT et selon la réglementation locale.

Conformément à la convention de l'OIT n°87 de 1948, sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, à la convention OIT n° 98 de 1949, sur le droit d'organisation et de négociation collective, à la convention de l'OIT n°135 de 1971 sur les représentants des travailleurs afin de prévenir toute forme de discrimination pour fait d'engagement syndical, le Groupe s'attache au strict respect de la liberté syndicale, en matière d'adhésion et de prise de responsabilité syndicale pour l'ensemble de ses salariés dans chaque pays où il est implanté. SAVENCIA s'engage à respecter les principes énoncés dans le cadre de la Déclaration de l'OIT de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail : liberté d'association et reconnaissance effective du droit de négociation.

Actions déployées	Résultats
<p><b>GROUPE</b></p> <p>La Charte éthique du Groupe rappelle que la liberté d'association et la négociation collective sont des droits fondamentaux.</p>	<p>Tous les collaborateurs prennent connaissance de la Charte éthique à leur arrivée dans le Groupe.</p>
<p>En cas de projet de réorganisation interne ayant des conséquences sociales significatives, les instances représentatives du personnel sont systématiquement informées, et consultées le cas échéant, suivant les réglementations en vigueur dans les pays concernés.</p>	



Actions déployées	Résultats
<p>La promotion du dialogue social est encouragée au travers d'instances de représentation locale des salariés au niveau de chaque filiale.</p>	<p>Dans les filiales du Groupe de plus de 10 salariés (seuil français pour la mise en place des CSE), plus de 81,8 % des collaborateurs bénéficient d'instances collectives de représentation du personnel de type Commission de travail, comité d'entreprise ou Comité Social et Économique.</p> <p>Cf. DPEF SAVENCIA Holding - chapitre "Éthique et conformité".</p>
<p>Dans le cadre des travaux de la Feuille de route "Vers un socle sociétal", des négociations ont été menées avec les partenaires sociaux en France en 2022 sur le thème de la "Reconnaissance des parcours professionnels des représentants du personnel".</p> <p>Les enjeux de l'accord portaient sur les points suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▣ Promouvoir des relations sociales respectueuses des personnes, des rôles et des responsabilités des différentes parties prenantes, dans un esprit d'ouverture et de dialogue ;</li><li>▣ Accompagner et valoriser les représentants du personnel dans leur parcours professionnel, et permettre ainsi de promouvoir leur rôle dans le dialogue social, au niveau local et central ;</li><li>▣ Permettre aux représentants du personnel (élus ou mandatés) d'exercer la plénitude de leurs prérogatives, dans le respect des normes légales et réglementaires et des accords collectifs.</li></ul>	<p>Un accord a été signé le 17 janvier 2023 avec les organisations syndicales France sur ce thème, et a été déployé en France dans le cadre de nouvelles mandatures des CSE renouvelés courant 2023.</p>



## Autres conditions de travail

Risque pour les travailleurs permanents, temporaires, saisonniers, intérimaires de pas jouir d'une relation de travail formelle dans le respect de la réglementation nationale et risques liés aux conditions de vie et de logement des travailleurs.

Actions déployées	Résultats
<p><b>LAIT</b></p> <p>En France, les « Animateurs ressources laitières » accompagnent les éleveurs dans l'évolution de leurs pratiques pour faciliter leur travail ou encore organiser des Groupes de travail pour lutter contre l'isolement.</p> <p>Par ailleurs, le Diagnostic production laitière durable (DPLD) inclut un indicateur « Qualité de vie des producteurs » évaluant la charge de travail et du management de l'exploitation.</p> <p>Sur le plan de la qualité des conditions de production et d'élevage, le respect de la Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage est exigé contractuellement à tous les fournisseurs de lait de vache français. Cette charte définit un indicateur de suivi sur les conditions de travail des personnes travaillant sur l'exploitation. Cette exigence est progressivement étendue à l'ensemble de la collecte laitière dans le monde.</p>	<p>25,6 % du volume de lait collecté est couvert par le Diagnostic Production Laitière Durable (le volume de laits collectés avec déploiement du diagnostic est estimé sur la base d'un volume moyen de laits collectés par exploitation sur le périmètre concerné, avec approvisionnement en lait contractuel de la Compagnie des Fromages &amp; RichesMonts - CF&amp;R - à hauteur de 37 %).</p> <p>En 2023, 81,3 % (versus 86,8 % en 2022) de nos volumes mondiaux répondent à cette charte ou à des standards reconnus comme équivalents par pays ou par filière. La variation de cet indicateur est liée à l'intégration dans le périmètre en 2023 de la société Williner en Argentine. Les équipes locales, en charge des approvisionnements laitiers, poursuivront en 2024 les actions initiées cette année afin de déployer nos engagements sur cette nouvelle zone de collecte.</p> <p>Cf. DPEF SAVENCIA Holding - chapitre "Des filières agricoles durables".</p>

### 6.1.2. La santé et la sécurité des personnes

Dans le cadre du devoir de vigilance, le Groupe SAVENCIA établit une cartographie des risques que son activité propre fait porter sur ses collaborateurs (travailleurs permanents, temporaires, saisonniers, intérimaires), mais également sur les consommateurs.

#### Santé et sécurité des collaborateurs

Risque d'accident sur le lieu de travail, entraînant une blessure ou une incapacité de travail pour le travailleur, et risque sur sa santé (maladies professionnelles, risques psychosociaux RPS etc.)

Le Groupe SAVENCIA rassemble des entreprises à taille humaine unies par une culture forte qui guide leurs actions et les comportements de ses collaborateurs. La préservation de l'intégrité physique et la santé des femmes et des hommes qui travaillent dans et pour le Groupe sont la priorité de tous et à tous les niveaux de l'organisation.



Actions déployées	Résultats
<p><b>GROUPE</b></p> <p>Un programme « La SÉCURITÉ, c'est NOTRE affaire » est mis en œuvre dans toutes les filiales et s'appuie sur une Charte SST co-signée par le Président et le Vice-Président du Groupe SAVENCIA. Cette charte soutient l'objectif de tendre vers le zéro accident de travail.</p>	<p>La Charte SST a été diffusée dans toutes les filiales du monde en 2016, dont un exemplaire mural en aluminium prêt à poser. Des exemplaires sont envoyés chaque année selon les besoins (nouvelle filiale, nouveau site, ...)</p> <p>Elle est disponible dans toutes les langues du Groupe et accessible à tous sur la plateforme digitale SST.</p>
<p>Un système de management de la santé et de la sécurité nommé "Référentiel SST" est appliqué dans tous les établissements du Groupe.</p> <p>L'animation de la démarche est ainsi organisée au travers de réunions avec le réseau des animateurs SST, et par un accompagnement sur le terrain : des visites sur plusieurs sites en France et à l'international sont ainsi organisées, permettant de partager les bonnes pratiques en place sur les sites, et d'évaluer leur niveau de déploiement et d'ancrage de la démarche sur le terrain.</p> <p>Depuis 2021, un ensemble de règles opérationnelles nommé « Les 10 Essentiels Sécurité SAVENCIA » a été progressivement déployé. Ces Essentiels visent à prévenir les accidents et les blessures, et en particulier les plus graves ou à haut potentiel de gravité. Chaque Essentiel Sécurité cible un risque et se décline selon quatre règles applicables par tous et en toute circonstance. Un kit complet en accès digital et traduit dans toutes les langues du Groupe permet de mettre à disposition de l'ensemble des filiales de SAVENCIA les outils et méthodes pour soutenir leur déploiement. Au-delà du plan global de déploiement, des actions ciblées sont également mises en œuvre, comme un chantier de sécurisation des interventions sur les équipements et les énergies, appuyé par des prestataires spécialisés et par quelques sites pilotes.</p>	<p>En 2023, une auto-évaluation des 10 Essentiels Sécurité SAVENCIA a été réalisée par l'ensemble des sites industriels et logistiques du Groupe, et permettra d'ajuster les actions prioritaires de prévention, aussi bien localement que transversalement.</p> <p>En 2023, 48 % des filiales n'ont pas connu d'accidents de travail avec arrêt (effectifs inscrits et intérimaires).</p> <p>Des Visites de Sécurité Comportementale (VSC) sont effectuées sur site ou à distance. En 2023, leur nombre est en hausse de 29,6 % par rapport à 2022.</p> <p>Cf. DPEF SAVENCIA Holding - chapitre "Le bien-être de nos collaborateurs".</p>
<p>Des actions de sensibilisation et de formation sont mises en place avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● L'organisation du Mois de la Sécurité et de la Santé au travail, qui implique l'ensemble des filiales du Groupe tout au long du mois de septembre ;</li> <li>● Des formations obligatoires répondant à une réglementation ;</li> <li>● Des formations imposées par le Groupe pour répondre aux besoins managériaux des directions et des filiales, ou effectuées dans le cadre de plans SST spécifiques ;</li> <li>● Des formations volontaires répondant aux demandes des salariés ou réalisées à l'occasion de la semaine mondiale de la SST ;</li> <li>● Une diffusion d'une lettre d'information mensuelle.</li> </ul> <p>Depuis 2021, la formation en e-learning Accueil Sécurité et Santé au Travail (SST) SAVENCIA a été ajoutée au parcours d'intégration obligatoire d'intégration des nouveaux collaborateurs. Ce dispositif spécifique sur les risques d'accident dans le Groupe est disponible en plusieurs langues. Il est constitué d'un module commun à tous les collaborateurs du Groupe intitulé « Objectif zéro accident » ainsi que d'un second module dédié aux managers.</p>	<p>En 2023, les formations à la sécurité et à la santé au travail ont continué à être réalisées dans les filiales.</p>



Actions déployées	Résultats
Des dispositifs d'accompagnement psychologique des salariés sont mis en place en France et pour certaines filiales en Europe, via un service d'écoute, et des interventions sur site en cas de survenance d'incident grave.	
Le Groupe déploie depuis 2021 un Plan d'actions Intérimaires visant à réduire l'exposition des intérimaires aux risques d'accident de travail en France. Défini avec les entreprises de travail temporaire (ETT), ce plan établit les mesures mises en œuvre au moment de la sélection des intérimaires, de leur intégration sur chaque site, pendant et à la fin de la mission.	Dans l'optique d'une amélioration continue, des revues trimestrielles avec les directions nationales de 4 principales ETT ont été organisées, afin de suivre la mise en œuvre des actions décidées et l'évolution des indicateurs de performance associés.

#### ☑ Santé et sécurité des consommateurs

Risque d'atteinte à la santé et à la sécurité des consommateurs soit directement (vente directe de produits du Groupe par une filiale au consommateur), soit indirectement (produits acquis par le consommateur via des revendeurs).

Les risques sur la santé des consommateurs (hors aspects nutritionnels) sont essentiellement liés à la potentielle contamination des produits du Groupe par :

- des micro-organismes pathogènes, responsables d'intoxications alimentaires ;
- de corps étrangers ;
- de contaminants chimiques (pesticides par exemple) ;
- des allergènes (substances génératrices de réactions allergiques) alimentaires identifiés par la réglementation.

Le Groupe SAVENCIA met en œuvre une organisation et un mode de fonctionnement contribuant à éviter toute atteinte grave aux droits des consommateurs, en accord avec sa vocation "Entreprendre pour bien nourrir l'Homme" et sa volonté de contribuer aux objectifs de santé publique.

Actions déployées	Résultats
<p>Information des consommateurs</p> <p>Au-delà du strict respect de la réglementation, le Groupe est attentif à ce que l'information donnée aux consommateurs sur ses produits soit sincère, claire, ne suggère pas des bénéfices non existants ou exagérés et n'induit pas le consommateur en erreur sur les caractéristiques des produits. La communication responsable fait notamment partie des engagements RSE du Groupe dans le cadre du plan Oxygen, et formalisée dans la Charte d'éco-conception responsable SAVENCIA.</p>	<p>Le contrôle est effectué par des responsables réglementaires, par des responsables qualité, ou encore par des juristes sur certains marchés, aidés au besoin par la Direction du droit alimentaire du Groupe.</p> <p>Cf. DPEF SAVENCIA Holding - chapitre "Un plaisir sain et responsable".</p>



Actions déployées	Résultats
<p><b>Santé des consommateurs</b></p> <p>Le Groupe a défini une politique de prévention des risques sur la santé des consommateurs et met en œuvre des procédures de contrôle Qualité applicables dans tous les domaines de production du Groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● le contrôle libératoire : basé sur un ou plusieurs critères microbiologiques de sécurité des aliments, il conditionne la libération des lots de produits du Groupe SAVENCIA pour leur mise sur le marché auprès des clients ;</li> <li>● des agréments spécifiques : en cas de lancement d'un produit nouveau, de modification significative sur un produit existant, ou de transfert d'un produit entre deux sites.</li> </ul> <p>En matière de sécurité des aliments, la politique de certification du Groupe précise que chaque site de production doit être certifié sur la base d'un référentiel international reconnu par le Groupe. Plusieurs référentiels en matière de certification de la sécurité des aliments sont ainsi mis en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● le référentiel international ISO 22000 (International Organization for Standardization) ;</li> <li>● des référentiels privés, dont certains répondent aux exigences de la GFSI (Global Food Safety Initiative) comme par exemple : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le FSSC 22000 (Food Safety System Certification), basé sur l'ISO 22000;</li> <li>- le BRCGS (Brand Reputation through Compliance of Global Standards) ;</li> <li>- L'IFS (International Featured Standards)</li> </ul> </li> </ul> <p>▣ des agréments "pays", imposés sur certains marchés.</p>	<p>La Direction de la Qualité accompagne au cas par cas les sites dans la mise en œuvre de ces systèmes de management de la sécurité des denrées alimentaires.</p> <p>Un recensement des certifications en lien avec la sécurité des denrées alimentaires est réalisé annuellement.</p>
<p><b>Maitrise des risques fournisseurs en matière de sécurité des aliments</b></p> <p>Le Groupe a développé des procédures d'audit chez les fournisseurs stratégiques de matières premières et de MICAE (Matériaux Incorporables, Consommables, Additifs et Emballages). Ces audits sont effectués par des binômes achats / qualité sur la base d'une grille comportant des exigences propres au Groupe. Le résultat de ces audits fait l'objet d'un suivi dans le temps.</p>	<p>Les évaluations annuelles de ces fournisseurs réalisées par les filiales ont permis de confirmer la conformité du niveau livré, avec la mise en place, le cas échéant, d'actions correctives permettant de poursuivre la collaboration. Certains fournisseurs font également l'objet d'audits terrain réalisés par un binôme Qualité/achats, et font l'objet d'un suivi.</p>



### 6.1.3. L'environnement

Les principaux risques d'atteinte à l'environnement identifiés pouvant impacter les écosystèmes du Groupe sont présentés ci-dessous :

- Pollution des eaux, air et sols

Risques de rejets de produits dans l'environnement en cas de déversement accidentel et d'effluents organiques hors normes dans le milieu naturel (en particulier dans le réseau hydrographique autour des sites).

La survenance de ces risques peut être d'origine interne (dysfonctionnement sur les installations, incendie, erreur humaine...) ou externe (phénomène climatique en particulier).

Actions déployées	Résultats
<p><b>GROUPE</b></p> <p>Pour limiter les causes internes et techniques, le Groupe conduit une politique de maintenance, de rénovation et d'adaptation des installations de production et de traitement des effluents qui prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● les volumes de production envisagés;</li> <li>● l'ancienneté des installations et les audits conduits sur leur état;</li> <li>● la mesure de la DCO (Demande Chimique en Oxygène) :           <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur les effluents bruts en entrée du système de traitement. Son recoupement avec le volume de production du site permet d'identifier un éventuel incident sur les installations (pic de la DCO), ou une dégradation de leur état (lente progression de la DCO);</li> <li>- sur les effluents après traitement et avant rejet dans le milieu naturel lorsque le Groupe est responsable du processus d'épuration. Cette DCO est réglementée. En cas d'analyse non conforme, des actions correctives sont mises en œuvre sans délai.</li> </ul> </li> </ul> <p>Pour limiter les causes internes humaines, les filiales ont la responsabilité de mettre en place des plans de formation adaptés aux fonctions et responsabilités tenues.</p>	<p>Au-delà des mesures organisationnelles, le Groupe procède à des investissements importants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▣ sur les stations d'épuration (STEP) ;</li> <li>▣ sur les systèmes de prévention et de protection anti-incendie.</li> </ul>
<p>Le Groupe prend en compte les pollutions sonores, olfactives et aériennes (particules dans l'atmosphère), d'un niveau globalement réduit.</p>	<p>Ces pollutions font l'objet d'un traitement au cas par cas.</p>



☐ Utilisation des ressources naturelles, atteinte à la biodiversité et au bien-être animal

Risque d'utilisation excessive de l'eau

Actions déployées	Résultats
<p><b>GROUPE</b></p> <p>Le Groupe met en place des pratiques responsables pour minimiser son impact sur la ressource en eau et réduire ainsi le risque de stress hydrique.</p> <p>L'eau joue en effet un rôle important dans les procédés du Groupe, notamment pour assurer un haut niveau d'hygiène et de sécurité des produits. Elle peut aussi être utilisée comme auxiliaire technologique lors des fabrications, comme fluide caloporteur ou frigoporteur. Elle alimente également les installations de prévention et de lutte contre les incendies.</p> <p>Face au changement climatique, il est probable que certaines situations de stress hydrique s'accroissent. Une attention particulière est portée sur ces phénomènes afin d'identifier et de prévenir tout risque, et de renforcer, si besoin, les moyens d'action pour limiter autant que possible les prélèvements dans le milieu naturel.</p> <p>Le Groupe a mis en œuvre des mesures visant à réduire ces prélèvements d'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☐ optimisation, rénovation voire renouvellement complet des équipements de nettoyage existants ;</li> <li>☐ formation et sensibilisation aux bonnes pratiques du personnel en charge du nettoyage manuel ;</li> <li>☐ récupération, par évaporation ou osmose inverse, d'une partie de l'eau contenue dans le lait ou le sérum. Cette eau est utilisée comme fluide caloporteur ou, après traitement, pour le nettoyage externe des installations.</li> </ul> <p>Le Groupe poursuit également avec l'interprofession laitière et fromagère française la réflexion visant à définir des pratiques et des technologies plus efficaces en matière d'utilisation de l'eau ; tout projet de rénovation ou de renouvellement des infrastructures de production du Groupe intègre cet enjeu.</p> <p>Les travaux menés par les équipes sur le potentiel de réutilisation des eaux issues du lait et des produits laitiers se sont poursuivis et devraient connaître une ouverture réglementaire dès 2024.</p>	<p>Des guides des bonnes pratiques ont été rédigés à l'attention des sites industriels. Ce sont des référentiels internes thématiques qui permettent aux sites de production d'optimiser les procédés et de rendre les installations plus sûres et plus performantes.</p> <p>Chaque filiale est tenue de respecter la réglementation de son pays d'implantation en la matière.</p> <p>Le guide RSE/volet Industriel, guide Energies/eau, guide Prévention des dommages et enfin guide NEP (installation permanente de nettoyage) sont mis en œuvre dans tous les sites industriels.</p>



Actions déployées	Résultats
<p>De nombreuses actions sont mises en œuvre pour réduire l'impact des activités du Groupe sur la ressource en eau.</p> <p>Par exemple, sur un site de CF&amp;R, de nouveaux tunnels de lavage des moules et des réhausses ont été mis en place.</p> <p>Dans l'usine de Sofivo à Pontmain, un plan de réduction des prélèvements d'eau est mis en place depuis 3 ans. De nombreuses actions de sobriété sont mises en place telles que l'optimisation des lavages, le suivi des consommations à la journée via l'utilisation d'un logiciel ou bien encore le passage de certains utilitaires en eau recyclée au lieu de l'eau potable. L'optimisation du procédé d'osmose inverse grâce à la réutilisation des eaux issues du process industriel a permis une diminution importante de la consommation d'eau de ville.</p> <p>Sur le site des Fromageries Lescure, l'eau générée par le process industriel est réutilisée en totalité pour le lavage des installations de nettoyage en place et des circuits d'osmose inverse.</p> <p>Des actions d'optimisation, sont réalisées sur plusieurs sites afin de diminuer les rejets en amont, y compris à l'international : au Brésil, sur le site d'Angatuba, un projet a été lancé afin d'améliorer les performances de la lagune de traitement des effluents. Un filtre naturel composé de pierres, de sable et de plantes va être installé afin de filtrer les effluents avant leur entrée dans la lagune.</p> <p>Plusieurs réunions du groupe de travail composé à la fois d'experts internes en central mais également d'opérationnels, consacré à la maîtrise de nos consommations d'eau ont eu lieu et ont traité de la réduction des consommations et des possibilités de réutilisation de l'eau de vache (récupérée du lait) afin de préserver les ressources.</p>	<p>Ce nouveau process, plus économe en eau a permis en 2023, de réduire de 30 % les quantités de produits lessiviels utilisées mais également d'économiser l'équivalent d'un mois de consommation d'eau du site.</p> <p>En 2023, la mise en œuvre de ces différentes mesures a permis de réduire de 11 % la consommation d'eau du site.</p> <p>10% d'eau ont été économisées dans cette installation.</p> <p>En % d'évolution versus 2015, le Groupe a réduit de 7 % ses prélèvements d'eau en 2022, en m<sup>3</sup>/tonne fabriquée.</p> <p>Cf. DPEF SAVENCIA Holding - chapitre "L'empreinte environnementale" pour d'autres actions et résultats.</p>



Risque d'atteinte à la biodiversité et au bien-être animal

La préservation de la biodiversité et des animaux est une nécessité pour le développement d'un modèle agricole durable. Dans le cadre de sa démarche de responsabilité sociétale d'entreprise et du développement de filières agricoles durables, le Groupe s'attache à préserver les écosystèmes et à favoriser le développement de la biodiversité.

Actions déployées	Résultats
<p><b>LAIT</b></p> <p>La biodiversité est un des enjeux d'amélioration identifiés dans notre démarche de Production Laitière Durable, proposé à l'ensemble de nos fournisseurs de lait. Une fois le diagnostic réalisé, des solutions sont proposées aux producteurs pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● préserver la fertilité des sols ;</li> <li>● sauvegarder le milieu naturel ;</li> <li>● adopter des pratiques favorables sur les cultures.</li> </ul> <p>Le respect de la Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage est exigé contractuellement pour tous les fournisseurs de lait de vache français pour garantir la qualité des conditions de production et d'élevage. Cette exigence est progressivement étendue à l'ensemble de la collecte laitière dans le monde. Cette charte a été mise à jour en 2022 pour devenir l'outil de déploiement en élevage de la démarche de responsabilité sociétale de la filière France Terre de Lait. Cette version intègre désormais l'évaluation du bien-être animal des troupeaux laitiers via un diagnostic suivi d'un plan de progrès individuel défini avec le producteur.</p> <p>La filiale Savencia Ressources Laitières (SRL) a adhéré au mouvement "Pour une Agriculture du Vivant" qui engage les acteurs de l'écosystème agricole et alimentaire, dans la transformation vers un modèle résilient et créateur de valeur grâce à l'agroécologie. A travers cette adhésion, SRL s'appuiera sur l'expertise scientifique et agronomique afin de déployer opérationnellement les pratiques agroécologiques sur plusieurs territoires pilotes, notamment grâce à l'Indice de Régénération.</p>	<p>Fin 2023, 25,6 % (versus 23,8 % en 2022) de nos volumes mondiaux proviennent d'exploitations ayant réalisé le diagnostic Production Laitière Durable.</p> <p>En 2023, 81,3 % (versus 86,8 % en 2022) des volumes de lait mondiaux répondent à cette charte ou à des standards reconnus comme équivalents par pays ou par filière. L'évolution de cet indicateur est liée à l'intégration dans le périmètre en 2023 d'une société en Argentine. Les équipes locales en charge des approvisionnements laitiers poursuivront en 2024 les actions initiées en 2023 pour déployer les engagements du Groupe sur cette nouvelle zone de collecte.</p> <p>Cf. DPEF SAVENCIA Holding - chapitre "Des filières agricoles durables".</p>
<p>SAVENCIA Fromage &amp; Dairy a défini en 2022 une Charte pour le Bien-être Animal en faveur des bovins, ovins et caprins, à l'échelle mondiale autour de 4 enjeux majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☑ une alimentation de qualité, durable et locale;</li> <li>☑ un accès à l'extérieur garanti;</li> <li>☑ un logement confortable;</li> <li>☑ une meilleure prise en compte de la santé.</li> </ul>	<p>En 2023, 69 % (versus 61,5 % en 2022) des collaborateurs Approvisionnement Laitiers des sites de SAVENCIA ont été formés sur le bien-être animal. Ils seront ensuite amenés à réaliser, au niveau mondial, les audits des élevages à partir de référentiels reconnus et à définir conjointement des plans d'action avec les éleveurs. Des audits ont été initiés dès cette année et continueront à être déployés progressivement sur les trois prochaines années.</p> <p>Des audits sur le bien-être animal de 1394 élevages ont été menés en 2023, et continueront d'être déployés jusqu'en 2025.</p>



Actions déployées	Résultats
<p><b>VIANDE</b></p> <p>Pour chaque pot acheté “Les rillettes engagées” de Bordeau Chesnel, 8 centimes d’euros sont reversés à un fonds de soutien qui aide à financer les projets visant à améliorer le bien-être animal ou réduire l’impact environnemental des éleveurs engagés dans la démarche « Nos Valeurs Partagées ».</p> <p>La démarche Nos valeurs partagées a également été déployée depuis 2021 sur la filière poulet. Elle vise notamment à progresser sur les pratiques d’élevage en améliorant le bien-être animal et assure la mise en place d’un plan de progrès environnemental qui s’appuie sur plusieurs leviers : intégration paysagère des bâtiments, production d’énergie à la ferme par : panneaux solaires, méthanisation des déchets ..., production d’engrais naturels via l’élevage, pour nourrir les cultures.</p>	<p>Cf. DPEF SAVENCIA Holding - chapitre “Des filières agricoles durables”.</p>
<p><b>POISSON</b></p> <p>Les bâtonnets de surimi sont exclusivement issus d’une pêche durable dans la zone Pacifique Nord. Ces approvisionnements sont contrôlés par un organisme indépendant, garantissant le recours à des pratiques de pêche respectueuses des fonds marins, de l’environnement, des ressources en poisson et des stocks des espèces.</p>	<p>En 2023, 100 % des poissons de la gamme de surimi Coraya sont issus d’une pêche durable, contrôlée par un organisme indépendant, allant ainsi au-delà de l’engagement pris pour 2025.</p> <p>Cf. DPEF SAVENCIA Holding - chapitre “Des filières agricoles durables”.</p>



Actions déployées	Résultats
<p><b>CACAO</b></p> <p>Valrhona, à travers son plan Live Long cacao, affirme son engagement à créer une filière cacao juste et durable.</p> <p>Ainsi, depuis de longues années, Valrhona développe et met en place de nombreux projets pour permettre à ses filières cacao de devenir plus pérennes et résilientes. Ces engagements ont été confirmés par l'obtention pour la seconde fois du label B Corp.</p> <p>Sur les zones de sourcing de la filiale (Belize, Brésil, Madagascar, Pérou, São Tomé, Ghana et Côte d'Ivoire), Valrhona s'appuie sur Nitidae, une ONG spécialisée dans la gestion de projets qui associent la préservation de l'environnement et le renforcement des économies locales, pour mieux cibler les actions terrain ayant un impact sur la réduction des émissions carbone.</p> <p>La certification B Corp® de la filiale en Equateur República del Cacao permet de traduire ses engagements au travers des critères d'évaluation de la gouvernance d'entreprise, des actions pour les travailleurs, les clients, les communautés et l'environnement.</p> <p>Les filiales Révillon, Weiss et Valrhona sont investies depuis 2015 dans le programme Cacao Forest pour la promotion des modèles agroforestiers durables pour les pays producteurs de cacao.</p> <p>Enfin, la filiale suisse Villars poursuit son engagement au sein de la plateforme suisse du cacao durable qui vise à ce que d'ici 2025, au moins 80% de ses approvisionnements en cacao soient issus de filières durables. Les autres matières premières principales constituant le chocolat suisse, que sont le lait et le sucre, sont sourcées localement en Suisse.</p>	<p>100 % du cacao de Valrhona provient d'un contrat de partenariat longue durée avec des coopératives ou des plantations.</p> <p>En 2023, 86 % des fèves de cacao sourcées par Valrhona sont tracées depuis le producteur.</p> <p>Un plan de cartographie a été défini afin d'identifier les zones protégées et de déforestation. Les parcelles de cacao sont cartographiées afin de s'assurer qu'elles ne sont pas dans des aires protégées.</p> <p>Une visite d'audit de chacun des fournisseurs est organisée au minimum une fois par an.</p> <p>Un centre de formation a été financé à Daloa pour améliorer l'accès aux formations au plus près des producteurs et acteurs des communautés. 1942 cacaoculteurs ont suivi une formation autour de la protection des forêts et la restauration des écosystèmes existants.</p> <p>La part de matières premières issues du cacao (fèves, masse de cacao et beurre de cacao) certifié UTZ (Rain Forest alliance) est en forte augmentation puisqu'elle atteint 98 % en 2023 (versus 75,3 % en 2022).</p> <p>La traçabilité jusqu'à la plantation ou la coopérative s'est également fortement développée pour atteindre en 2023 100 % des approvisionnements en fèves de cacao.</p> <p>Cf. DPEF SAVENCIA Holding - chapitre "Des filières agricoles durables".</p>



Actions déployées	Résultats
<p data-bbox="129 250 288 275"><b>OVOPRODUITS</b></p> <p data-bbox="129 329 802 472">Depuis 2021, Coraya n'utilise pas d'œufs issus de poules élevées en cage, conformément à ses engagements pour lesquels la marque s'était vu décerner en 2020 par Compassion In World Farming (CIWF) le prix de « l'Œuf d'Or ».</p> <p data-bbox="129 504 667 528">La filiale Elvir a pris les engagements suivants :</p> <ul data-bbox="129 537 802 891" style="list-style-type: none"><li data-bbox="129 537 802 712">☑ Pour les poudres (blanc ou jaune), la qualification d'un fournisseur est engagée pour s'approvisionner en produits issus de poules plein air. Le fournisseur s'est engagé à nous fournir avec dans le pire des cas la fourniture d'œufs de poules élevées au sol en cas d'indisponibilité totale du produit souhaité.</li><li data-bbox="129 721 802 891">☑ Pour les jaunes liquides : il est décidé de s'approvisionner en œufs de poules de plein air pour les produits à marque dès 2024. Pour les produits de marques de distributeurs, la filiale incite les clients distributeurs à suivre la démarche pour une effectivité d'ici fin 2025.</li></ul> <p data-bbox="129 922 802 1039">La démarche du Groupe étant internationale, une filiale coréenne s'approvisionne avec des œufs certifiés « Animal welfare », certification gérée par le ministère de l'agriculture coréen.</p>	



▣ Contribution au changement climatique

Risque d'impact sur le dérèglement climatique

Conscient des enjeux mondiaux relatifs aux émissions de gaz à effet de serre, de la nécessité de lutter contre le changement climatique et ses conséquences pour la Société, le Groupe veille à réduire l'empreinte environnementale de ses activités afin de limiter le risque d'impact sur le changement climatique et de s'adapter à ses conséquences.

Actions déployées	Résultats
<p>Les différents programmes engagés se poursuivent dans le cadre du Plan Oxygen.</p> <p>En 2023, le Science Based Target Initiative a validé la trajectoire de décarbonation “well below 2°” de SAVENCIA Fromage &amp; Dairy qui s’engage à réduire d’ici 2030 par rapport à 2019 ses émissions de gaz à effet de serre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▣ 27,5% en valeur absolue sur les Scopes 1&amp;2,</li> <li>▣ 22,5% par tonne de produits fabriqués sur le Scope 3 (engagement pris sur un périmètre correspondant à 96% du scope 3).</li> </ul> <p>Cet engagement confirme la volonté de SAVENCIA Fromage &amp; Dairy de lutter activement contre le changement climatique et s’inscrit dans la continuité des actions de réduction d’émissions de gaz à effet de serre déjà entreprises depuis plusieurs années.</p> <p>Au sein de la Direction des Opérations, une équipe dédiée a pour mission d’assurer la mise en œuvre et le suivi de ce plan de décarbonation avec deux principaux leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▣ des actions de sobriété avec la mise en place de plans de mesure et de gestion numérique de nos énergies ou bien encore le remplacement de machines à laver obsolètes et énergivores,</li> <li>▣ des actions de conversion nécessitant des programmes d’investissements importants afin de convertir les énergies fossiles vers des énergies décarbonée, compétitives et résilientes. Des études sont ainsi réalisées sur l’installation de pompes à chaleur; les technologies émergentes et le déploiement de solutions innovantes.</li> </ul> <p>Des plans d’actions sont d’ores et déjà déployés, notamment sur l’amont laitier, principal poste d’émissions pour SAVENCIA Fromage &amp; Dairy.</p> <p>Sur le périmètre Gourmet, le groupe de travail mis en place afin de construire et de structurer la démarche de décarbonation a poursuivi ses travaux.</p>	<p>Plusieurs chantiers de modernisation ont été lancés. Ils concernent des installations de production de froid, des dispositifs de récupération d’énergies ou bien encore des pompes à chaleur afin de récupérer la chaleur produite par les équipements froids afin de réduire les consommations d’énergie : ils sont détaillés dans la DPEF “L’empreinte environnementale” chap 1.2.</p> <p>En % d’évolution versus 2015, le Groupe a réduit de 17,3 % ses émissions de GES Scopes 1 &amp; 2, en tonnes équiv. CO<sub>2</sub>/tonne fabriquée. * Les valeurs 2021 et 2022 du site de Pontmain (Sofivo) ont été corrigées a posteriori afin de mettre à jour les facteurs d’émission. Les valeurs présentées ont donc été retraitées.</p> <p>Les émissions directes (scope 1) comprennent les émissions liées à la combustion des énergies fossiles utilisées, aux procédés hors énergie (dues aux traitements des eaux usées) et aux fuites de fluides frigorigènes.</p> <p>Les émissions indirectes (scope 2) incluent les émissions liées à la production d’électricité, de vapeur, de chaleur, ou de froid achetée et consommée par les sites, ainsi que les pertes en ligne.</p> <p>Le calcul des émissions 2022 du scope 3 (autres émissions indirectes) de SAVENCIA Fromage &amp; Dairy a été réalisé selon la méthodologie du GHG Protocol. Les travaux se poursuivent par ailleurs afin de renforcer la qualité de l’évaluation du scope 3 dans une logique d’amélioration continue.</p> <p>Cf. DPEF SAVENCIA Holding - chapitre “L’empreinte environnementale” pour consulter le Bilan carbone de SAVENCIA Fromage &amp; Dairy.</p>



Actions déployées	Résultats
<p>En 2023, le Groupe a également continué à étudier une utilisation d'énergies renouvelables en fonction des possibilités locales ou nationales : le déploiement de l'électricité avec garantie d'origine a été orienté en priorité dans les pays où l'électricité du réseau est le plus carbonée. En Chine et en Inde, 100 % de l'électricité est avec garantie d'origine.</p> <p><b>Transport</b></p> <p>SAVENCIA est engagé dans un processus de décarbonation de ses activités de transport et de déplacements. Plusieurs actions ont été mises en œuvre en 2023 pour réduire son empreinte.</p> <p>En particulier, l'ensemble de la flotte de camions détenue en propre par notre plateforme logistique les Messageries Laitières, roule exclusivement à l'Oleo 100, huile 100 % végétale, 100 % biodégradable et <i>made in France</i>.</p> <p>En 2023, la filiale SAVENCIA Ressources Laitières a obtenu le "Label CO<sub>2</sub>, les transporteurs s'engagent", traduisant l'engagement pris depuis plusieurs années dans cette démarche certifiée par l'Ademe.</p> <p>Le flotte de transport inter-usines Normandie Bretagne Transports est également labellisée "Objectif CO<sub>2</sub> les transporteurs s'engagent", démontrant un niveau de performance énergétique et environnementale élevé.</p> <p>Des carburants alternatifs sont déployés sur notre flotte, notamment avec des camions alimentés en biocarburants comme le XTL, le B 100 et le BioGNV.</p>	<p>Les résultats sont détaillés dans la DPEF SAVENCIA Holding - chapitre "L'empreinte environnementale".</p> <p>Les émissions de CO<sub>2</sub> de la flotte détenue en propre ont augmenté en 2023 avec 1235 tonnes équiv. CO<sub>2</sub> : cette légère augmentation s'explique par l'agrandissement de la flotte des Messageries laitières.</p> <p>La réduction de l'empreinte carbone de la collecte laitière (volume de laits collectés, en tonnes équiv. CO<sub>2</sub> cumulées versus 2010, en France) est de - 341 345, dépassant l'objectif 2025 fixé à - 300 000 tonnes équiv. CO<sub>2</sub> cumulés.</p> <p>Ces trois carburants ont été déployés en 2023 sur l'ensemble des camions de collecte, ce qui a permis une réduction de l'empreinte carbone d'environ 3 800T.</p> <p>Les prestataires et coopératives partenaires sont invités à utiliser des carburants alternatifs, en leur faisant bénéficier d'une expertise technique sur le sujet, ainsi que de tarifs attractifs obtenus lors d'un appel d'offre auprès des fournisseurs d'énergie.</p>
<p>Des actions auprès des collaborateurs sont également réalisées sur les sites du Groupe, avec notamment la Semaine de la Mobilité qui a eu lieu en 2023 pour la cinquième année consécutive afin d'inciter le plus grand nombre de personnes à privilégier les déplacements doux et alternatifs à la voiture particulière. Plusieurs actions ont été proposées aux collaborateurs des sites engagés dans le challenge : prêts de vélos de différents types, défis pour encourager l'utilisation de transports durables, promotion du co-voiturage, atelier de réparation de vélos, etc.</p>	<p>Cette mobilisation en 2023 a permis d'économiser plus de 122 833 km en voiture individuelle.</p>



Actions déployées	Résultats
<p><b>LAIT</b></p> <p>Le Groupe s'engage à améliorer significativement l'empreinte carbone avec les producteurs partenaires en activant la globalité des leviers de production laitière durable : efficacité du troupeau, alimentation, traitement des effluents d'élevage, séquestration du carbone</p> <p>Le Groupe avait procédé en 2021 au calcul des émissions liées à l'amont laitier produit sur nos zones de collecte en France et à l'international. Les émissions de lait lié à l'amont laitier représentaient une part significative de l'empreinte carbone du « scope 3 » du Groupe, caractéristique commune à l'ensemble du secteur agroalimentaire.</p> <p>Les dernières années ont représenté une accélération dans le déploiement des actions au sein des exploitations laitières, par la définition de plans d'actions pertinents, et l'accompagnement technique et financier de la transition et des innovations.</p> <p>SAVENCIA Fromage &amp; Dairy a mis en place une feuille de route de décarbonation qui s'articule autour de 3 volets s'inscrivant dans un parcours de 5 ans chez les producteurs partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▣ Accélérer le déploiement des mesures de l'empreinte carbone des exploitations, en s'appuyant notamment en France sur l'outil de diagnostic de la filière laitière, CAP2'ER ;</li> <li>▣ Définir avec les producteurs des plans d'actions ambitieux ;</li> <li>▣ Accompagner la transition et l'innovation au sein des exploitations agricoles par des moyens techniques et financiers.</li> </ul> <p>L'amélioration du bien-être animal, par l'alimentation ou bien encore les conditions de vie, a un impact favorable sur la réduction de l'empreinte environnemental de l'amont laitier. Le programme Terroirs de Lait France vise ainsi à sécuriser un lait durable autour des laiteries et à améliorer l'empreinte environnementale en s'appuyant sur la démarche de Production Laitière Durable.</p> <p>Depuis plus d'un an, SAVENCIA Fromage &amp; Dairy a mis en place un programme multipartenarial pour tester des solutions qui permettraient de réduire les émissions de méthane des vaches. Une vingtaine d'exploitations volontaires sont impliquées sur nos zones de collecte en France et en Pologne. En France, ce test s'inscrit plus largement dans un programme d'accompagnement technique collectif autour du levier "alimentation" qui vise à réduire les émissions de méthane entériques des vaches.</p>	<p>Le Groupe a dépassé en 2023 l'objectif fixé avec une réduction de 341 345 Teq CO<sub>2</sub> en 2022 versus l'objectif de -300 000 Teq CO<sub>2</sub> à horizon 2025.</p> <p>Fin 2023, 25,6% de nos volumes mondiaux proviennent d'exploitations ayant réalisé le diagnostic Production Laitière Durable (versus 23,8% en 2022).</p>



Actions déployées	Résultats
<p><b>EMBALLAGES</b></p> <p>Le Groupe souhaite réduire le risque de surproduction de déchets. Le déploiement de la Charte de Conception Responsable, élaborée en 2019, s'est poursuivi en 2023. Cette Charte précise les guidelines et les orientations à suivre, notamment en matière d'écoconception des emballages. L'ambition du Groupe est de concevoir des emballages disposant des fonctionnalités incontournables tout en ayant un impact environnemental réduit.</p> <p><b>GESTION DES DÉCHETS</b></p> <p>Les activités de transformation génèrent des déchets courants inhérents aux procédés de fabrication et de conditionnement. Il s'agit majoritairement de Déchets industriels non dangereux (DIND), et la plupart d'entre eux, comme le carton, le papier, le verre, l'acier ou l'aluminium, sont retraités dans des filières de revalorisation ou de recyclage. Les Déchets industriels dangereux (DID) sont peu présents. Ils proviennent des activités de maintenance (huiles usagées, déchets d'équipements électriques et électroniques) et font l'objet d'un tri à la source en vue d'un recyclage par des prestataires spécialisés. Afin de lutter contre le gaspillage des ressources naturelles et de réduire les coûts liés au traitement de ces déchets, le Groupe renforce le tri et la valorisation des déchets industriels en contribuant à des solutions circulaires, dans le but de limiter les risques de pollution.</p>	<p>En 2023, le taux d'emballages recyclables ou biodégradables est de 85,8%.</p> <p>Cf. DPEF SAVENCIA Holding - chapitre "L'empreinte environnementale" pour le détail des actions mises en œuvre.</p> <p>En 2023, 72,7 % des déchets courants de nos sites de production sont évacués en vue de valorisation (matière, biologique ou énergétique).</p> <p>Les opérations d'optimisation du tri et du stockage sur les sites se poursuivent, en collaboration avec des prestataires nationaux, afin d'identifier de meilleurs débouchés dans les filières de revalorisation et de recyclage.</p> <p>Cf. DPEF "L'empreinte environnementale" chap.4 pour le détail des actions mises en œuvre.</p>



Actions déployées	Résultats
<p>DÉFORESTATION</p> <p><i>Soja</i></p> <p>SAVENCIA s'engage à favoriser les actions collectives menées contre la déforestation liée à la production de soja en Amérique du Sud.</p> <p>SAVENCIA soutient la Stratégie Nationale de lutte contre la Déforestation Importée (SNDI) dont l'objectif est de mettre fin d'ici 2030 à la déforestation causée par les importations françaises de produits forestiers ou agricoles non durables.</p> <p>Le Groupe est également actif au sein de groupes de travail nationaux et internationaux autour de la question du soja durable : CNIEL, Duralim, SAI Platform et DSF.</p> <p>Dans le cadre de l'approvisionnement laitier, la démarche Production Laitière Durable déployée auprès des fournisseurs de lait permet, entre autres, de travailler sur l'autonomie protéique et la maximisation de la valeur en protéine des fourrages cultivés sur l'exploitation laitière. Cette approche vise à limiter les achats de sources protéiques extérieures tels que le soja potentiellement importé.</p> <p>Le Manifeste des fabricants d'aliments « Zéro Déforestation Importée » est communiqué aux fournisseurs de lait ainsi que de la liste des fabricants d'aliments signataires.</p> <p>Les démarches de lait différencié engagées par SAVENCIA permettent également de limiter le recours au soja déforestant dans l'alimentation animale.</p> <p><i>Focus Plan d'actions Soja, Palme et Cacao</i></p> <p>Un groupe de travail a été créé fin 2023 pour traiter le risque de déforestation potentiellement lié aux matières premières Soja, Palme et dérivés, ainsi que le cacao. Le plan d'actions en cours de définition tient compte des risques d'atteintes environnementales, mais également sur les droits humains de ces matières, et veille à s'aligner sur les exigences du Règlement européen contre la déforestation importée et la dégradation des forêts (RDUE) entré en vigueur en juin 2023.</p>	<p>Fin 2023, 25,6% de nos volumes mondiaux proviennent d'exploitations ayant réalisé le diagnostic Production Laitière Durable (versus 23,8% en 2022).</p>



#### 6.1.4. Les communautés locales

En 2022, SAVENCIA a étendu le champ de son analyse aux communautés locales, c'est-à-dire aux personnes dont les conditions de vie pourraient être affectées par les activités du Groupe.

Les risques précédemment identifiés sur les droits humains et l'environnement s'appliquent ainsi également aux communautés locales. Les risques les plus significatifs concernent les conditions de vie et de logement des producteurs de matières premières agricoles, dans les zones du monde à risque.

##### Les engagements du Groupe

Le Groupe SAVENCIA demande à ses fournisseurs à travers la Charte achats responsables de s'engager à prendre en compte les interactions avec les communautés locales, à respecter les droits de propriété et à veiller à ce que leurs activités n'engendrent pas d'atteinte aux populations.

Des travaux sont menés pour poursuivre l'analyse des risques d'atteinte pour les communautés et consolider les mesures de prévention et d'atténuation correspondantes.

##### Actions et suivi des résultats

###### LAIT

Dans le cadre du plan Oxygen, la Charte des bonnes pratiques d'élevage et le Diagnostic Production Laitière Durable intègrent des indicateurs qui mesurent les impacts de l'activité laitière sur les communautés locales (Gestion durable des ressources en eau, biodiversité, protection de l'environnement...) et caractérisent ainsi les actions de progrès et de remédiation. Le Groupe contribue ainsi à la création de valeur et au dynamisme des zones de collecte et de transformation en maintenant notamment des activités et des emplois dans des zones rurales en perte d'attractivité.

###### CACAO

Le Groupe, à travers ses partenariats, s'engage à soutenir les communautés de producteurs.

Le programme Live Long cacao mis en œuvre par Valrhona depuis 2015, soutient le développement des organisations de producteurs et participe à l'amélioration des conditions de vie des communautés.

Par ailleurs, les partenariats à long terme fixent un cadre de collaboration transversale contribuant à la préservation des communautés.

En 2023, Valrhona a maintenu son objectif de 100 % de ses achats de fèves de cacao issus de partenariats à long terme, contribuant à l'atteinte des objectifs de préservation des communautés.

Cette implication se traduit par la mise en place de projets, notamment en faveur de l'éducation ou de l'accès à l'eau potable par les communautés locales (Cf. DPEF SAVENCIA Holding - chapitre "Des filières agricoles durables").

L'un des 3 piliers du Programme Rev'Cacao mis en œuvre par les filiales Révillon, la Maison du Chocolat et De Neuville concerne l'amélioration des conditions de vie des producteurs en offrant des services et des financements pour aider les agriculteurs à se diversifier, à se professionnaliser et à trouver des sources de revenus complémentaires. Des investissements sont également réalisés dans des programmes qui aident à sécuriser l'accès à l'eau potable, notamment avec les communautés pour fournir des forages dans les villages et des filtres à eau aux écoles et aux ménages dans les régions reculées. Enfin, la condition des femmes et leur émancipation économique sont aussi valorisées en offrant des programmes de formation adaptés aux besoins, de l'alphabétisation à la gestion financière.



## 6.2. Achats responsables

### Engagements du Groupe

Le Groupe a marqué ses engagements dans le domaine des achats en signant dès le 10 janvier 2012 la "Charte relation fournisseurs responsables", initiative collective pour le progrès dans les relations avec les fournisseurs.

Par ailleurs, un « Code de conduite des acheteurs du Groupe SAVENCIA » est observé pour assurer le respect de la démarche d'achats responsables et durables, selon les principes d'intégrité et d'éthique, et ce, en définissant des plans de progrès et de performance durable et solidaire.

Il est enfin à noter qu'en 2023, trois filiales du Groupe ont été récompensées par EcoVadis pour leurs performances RSE: Armor Protéines, Corman Gmbh et Valrhona ont reçu la médaille d'Or.

### Méthodologie de cartographie des risques Fournisseurs

Le Groupe SAVENCIA considère que les risques présentés précédemment sont applicables à nos fournisseurs. Ces risques sont traités dans la démarche d'achats responsables.

En effet, afin de piloter ces achats dans le respect des obligations relatives à la lutte contre le travail dissimulé, à la transparence et à la prévention de la corruption et des atteintes aux droits humains et environnementaux, la Direction des achats du Groupe pilote une vigilance globale sur ses fournisseurs visant à établir une cartographie des risques qui tient compte :

- ▣ du niveau de risque "Pays", notamment par l'Indice de perception de la corruption (IPC) de Transparency International;
- ▣ du niveau de risque "Catégorie d'achat" élaboré en interne à partir de critères opérationnels et RSE.

### Sélection de fournisseurs durables et responsables

Le Groupe sélectionne ses fournisseurs sur des critères de qualité, de sécurité, de service, de compétitivité et sur leur capacité d'accompagnement durable. Il privilégie les collaborations durables et inscrit ses relations avec les fournisseurs dans une dynamique de progrès partagé. Ainsi, depuis 2010, SAVENCIA demande aux fournisseurs de s'associer à sa culture et à ses valeurs en signant la "Charte achats responsables", établie en cohérence avec la Charte éthique du Groupe.

### Evaluation RSE des fournisseurs du Groupe

L'évaluation de la situation des fournisseurs vis-à-vis de la cartographie des risques repose sur:

- ▣ Des évaluations RSE via EcoVadis permettant d'évaluer les politiques et actions des fournisseurs.
- ▣ Une surveillance des fournisseurs à risque avec une fréquence plus élevée d'évaluation.

Au 31 décembre 2023, plus de 1345 Chartes Achats Responsables ont été signées, couvrant 75,2 % des dépenses du Groupe pilotées par la Direction Achats et réalisées avec les fournisseurs majeurs (dont la dépense annuelle avec le Groupe est supérieure à 1 million d'euros)\* hors matières premières agricoles.

L'évaluation des risques RSE via EcoVadis, a été réalisée pour 918 fournisseurs. Les évaluations EcoVadis couvrent 80,8 % des dépenses du Groupe pilotées par l'organisation Achats et réalisées avec les fournisseurs majeurs (dont la dépense annuelle avec le Groupe est supérieure à 1 million d'euros)\* hors matières premières agricoles.

La note moyenne obtenue est de 56/100 (versus 46/100 en moyenne sur le panel Food & Beverage EcoVadis).

*\*Hors Japon, Inde, Ukraine, Serbie, Roumanie, Pologne et Russie dont les dépenses d'achats ne peuvent être consolidées automatiquement à date.*

### Actions de remédiation ou d'atténuation

Afin de prévenir les atteintes graves dans le cadre du devoir de vigilance, SAVENCIA:

- ▣ fait de l'engagement à respecter sa politique d'achats responsables un critère déterminant dans la sélection des fournisseurs et sous-traitants par la signature de la Charte achats responsables.
- ▣ demande à ses acheteurs de suivre la mise en œuvre des plans d'actions correctifs, notamment ceux fournis par EcoVadis.



## 7. Compte rendu de mise en œuvre du plan

Ce chapitre rend compte des résultats de l'année 2023 relatifs à l'application du Plan par les filiales et à l'égard des fournisseurs.

### 7.1 Stratégie et Gouvernance

Le Directeur Gestion des risques et Conformité, qui est régulièrement associé au Comité exécutif (COMEX) de la société SAVENCIA Fromage & Dairy, a poursuivi en 2023 la supervision de la mise en œuvre du plan d'actions concourant au Devoir de vigilance.

Le Comité de Pilotage Conformité a assuré le suivi effectif des mesures mises en œuvre. Une synthèse a été présentée en Comité Éthique et Culture Groupe (CECG) en décembre 2023.

### 7.2 Cartographie des risques Vigilance

La cartographie des risques d'atteintes aux droits humains et à l'environnement a été présentée en COMEX en mai 2023 qui a validé les risques significatifs devant faire l'objet d'actions prioritaires.

Un comité de pilotage Conformité a été organisé en septembre 2023 et a structuré les axes prioritaires à mettre en œuvre au regard des risques significatifs identifiés pour 2024-2025.

La cartographie des risques Vigilance a été également présentée en 2023 au Comité d'audit et des risques de SAVENCIA Fromage & Dairy et en Conseil de surveillance de SAVENCIA Saveurs & Spécialités.

### 7.3 Résultats de l'application du Plan dans le Groupe

#### Respect des règles en vigueur par les collaborateurs

Les Règles applicables font partie de la Culture du Groupe à respecter par l'ensemble des Filiales et sont rappelées dans la Charte éthique Le Groupe et sa Culture communiquée à tous les nouveaux collaborateurs et disponible dans la bibliothèque digitale ELIUM.

Le suivi du respect de ces règles par l'ensemble des Filiales est soutenu par le dispositif d'alerte Groupe SARA – SAVENCIA Recueille vos Alertes- dont l'accès est largement communiqué aux collaborateurs du Groupe. Les filiales s'assurent de la connaissance du dispositif d'alerte par leurs collaborateurs (Cf. chapitre 8 – Mécanisme d'alerte et de traitement des signalements).

#### Suivi de la situation des filiales

Les filiales évaluent le respect des règles applicables dans le Groupe et communiquent ces évaluations dans le cadre des activités de reporting annuel (reporting social, RSE...)

L'efficacité des mesures mises en place est notamment considérée au vu des remontées d'incidents faites au Comité audit et risques qui se réunit deux fois par an.

En 2023, aucun incident grave n'a fait l'objet d'une mesure spécifique.

Par ailleurs, dans le cadre du Plan d'audit interne comme dans celui du Référentiel de Contrôle interne, et des travaux de la Direction Conformité, les points suivants font l'objet de contrôles spécifiques:

- vérification de l'information obligatoire faite aux collaborateurs concernant l'existence de la ligne d'alerte Groupe, et celle relative au Code de conduite Corruption.
- vérification de l'application des politiques et procédures du Groupe sur des sujets ciblés.

En 2023, 85% des collaborateurs du Groupe ont été formés en e-learning sur le Devoir de vigilance dans le cadre de l'assignation obligatoire au Parcours de formation Conformité.



## 7.4 Résultats de l'application du Plan à l'égard des fournisseurs

### Adoption des Règles en vigueur par les fournisseurs

Depuis 2010, SAVENCIA demande à ses fournisseurs de s'associer à sa culture et à ses valeurs en signant sa "Charte achats responsables", établie en cohérence avec la Charte éthique du Groupe.

Des actions ont été menées en 2023 pour étendre le déploiement de la signature de la Charte auprès des fournisseurs majeurs du Groupe.

### Suivi de l'évaluation des fournisseurs

Ainsi que décrit dans le chapitre 6.2 du présent document, le Groupe s'appuie sur des évaluations RSE via EcoVadis permettant d'évaluer les politiques et actions des fournisseurs, et sur une surveillance des fournisseurs à risque avec une fréquence plus élevée d'évaluation.

## 7.5 Actions adaptées d'atténuation des risques et de prévention des atteintes

Les données suivantes reflètent l'efficacité des mesures mises en œuvre par le Groupe en 2023 selon les risques identifiés d'atteinte aux droits humains, à la santé et la sécurité et à l'environnement :

Domaines de risques	Indicateurs (Cf. DPEF Holding)	2022	2023	Avancement
Santé Sécurité	% de filiales sans accident de travail avec arrêt (effectifs inscrits et intérimaires) dans l'année	47,2 %	48,8 %	↗
Droits humains	% de femmes parmi les managers	45,2 %	45,5 %	↗
Droits humains	% de collaborateurs bénéficiant d'instances collectives de représentation du personnel	/	81,8 %	↗
Droits humains	% des collaborateurs concernés, formés sur la notion d'éthique et de fraude	94,0 %	94,0 %	=
Droits humains Santé - sécurité	Étendre la Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage dans le monde (% volume lait collecté)	85,8 %	81,3 %	↘*
Droits humains Santé - sécurité	Déployer le Diagnostic Production Laitière Durable (% volume lait collecté)	23,8 %	25,6 %	↗
Droits humains Santé - sécurité	% de nos achats de cacao issus de partenariats à long terme	100,0 %	100,0 %	=
Droits humains Santé - sécurité	% d'approvisionnements de filière qualité durable régionale pour les rillettes de porc	60,0 %	76,0 %	↗
Droits humains Santé - sécurité	% des poissons de la gamme surimi Coraya issus d'une pêche durable	100,0 %	100,0 %	=
Droits humains Santé - sécurité	% de nos approvisionnements issus d'une filière poulet responsable.	73,0 %	59,0 %	↘**



Domaines de risque	Indicateurs (Cf. DPEF Holding)	2022	2023	Avancement
Droits humains Santé - sécurité Environnement	% des dépenses externes du Groupe pilotées par l'organisation Achats et réalisées avec les fournisseurs majeurs par la Charte Achats Responsables.	66,8 %	75,2 %	↗
Droits humains Santé - sécurité Environnement	% des dépenses externes du Groupe pilotées par l'organisation Achats et réalisées avec les fournisseurs majeurs par les évaluations EcoVadis	75,7 %	80,8 %	↗
Environnement	% de collaborateurs Approvisionnement Laitiers des sites SAVENCIA formés sur le bien-être animal	61,5 %	69,0 %	↗
Environnement	Réduction des GES Scopes 1 & 2 (tonnes équiv. CO <sup>2</sup> /tonne fabriquée)	-11,7 %	-17,8 %	↗
Environnement	Réduction de l'empreinte carbone de la collecte laitière (volume de laits collectés, en tonnes équiv. CO <sub>2</sub> cumulées versus 2010 en France)	-311 000	-341 345	↗
Environnement	Réduction des prélèvements d'eau (en m <sup>3</sup> /tonne fabriquée)	-2,3 %	-7,0 %	↗
Environnement	% de déchets courants évacués en vue de valorisation	68,5 %	72,7 %	↗
Environnement	% d'emballages recyclables ou biodégradables	85,0 %	85,8 %	↗

\* La variation de cet indicateur est liée à l'intégration dans le périmètre en 2023 de la société Williner en Argentine.

\*\* Le ralentissement dans le déploiement de la démarche est expliqué par une baisse de capacités chez nos partenaires (consécutive au dérèglement du marché français induit par la grippe aviaire).

## 7.6 Mécanisme de recueil et de gestion des signalements

En 2023, le groupe a renforcé sa communication interne autour de son dispositif d'alerte et un volet spécifique sur ELIUM a été dédié au dispositif d'alerte désormais nommé SARA - SAVENCIA Recueille vos Alertes. Les collaborateurs peuvent y trouver la procédure relative à l'utilisation du dispositif d'alerte qui a été révisée cette année (Cf. 3.8 Mécanisme de recueil et de gestion des signalements).



## 8. Mécanisme de recueil et de gestion des signalements

Le Groupe dispose depuis 2018 d'un système d'alerte unique de recueil de signalements permettant à chaque collaborateur dans l'ensemble des filiales, tout comme à chaque partie prenante externe de l'entreprise, de faire un signalement de manière strictement confidentielle.

En 2023, le Groupe a réalisé une campagne de communication vers les collaborateurs du Groupe pour assurer la connaissance du dispositif d'alerte. A cette occasion, le dispositif a été nommé SARA – SAVencia Recueille vos Alertes – pour permettre aux collaborateurs de mieux mémoriser la ligne d'alerte. Des affiches ont été traduites dans toutes les langues du Groupe pour une information large et accessible.

Ce système d'alerte consiste en :

- ▣ un numéro de téléphone : + 33 1 34 58 64 14
- ▣ une adresse électronique : [compliance@savencia.com](mailto:compliance@savencia.com)
- ▣ et une adresse postale :

M/Mme le Directeur de la Conformité du Groupe SAVENCIA  
42, rue Rieussec  
78 223 Viroflay Cedex FRANCE

Un signalement peut porter sur :

- ▣ toute atteinte grave envers les droits humains ;
- ▣ toute conduite ou situation contraire aux engagements du Groupe en matière de santé et de sécurité ;
- ▣ tout manquement par rapport aux valeurs décrites dans la Charte Éthique du Groupe, et dans son code de conduite anti-corruption ;
- ▣ toute conduite ou situation contraire aux engagements du Groupe en matière d'environnement.

Grâce à une communication adaptée, les parties prenantes ont connaissance du système d'alerte et sont ainsi en mesure de faire un signalement le cas échéant.

Le principe de l'absence de sanction ou de mesure de rétorsion pour tout lanceur d'alerte qui émet un signalement de bonne foi est garanti par le Groupe et réaffirmé dans sa Charte éthique et son code de de conduite anti-corruption.

Tous les signalements sont ainsi traités en conformité avec la loi et dans des conditions correspondant au traitement efficace et adapté de chaque situation.



## 9. Annexes

### TEXTES ET DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Le Groupe SAVENCIA adhère aux principes définis dans :

- ▣ La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme;
- ▣ Le Pacte Mondial des Nations Unies;
- ▣ Les Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des Entreprises Multinationales;
- ▣ Les Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT);

Le Plan de vigilance fait référence aux engagements pris préalablement par le Groupe dans les documents suivants :

- ▣ La charte éthique "Le Groupe et sa Culture";
- ▣ La politique RSE Oxygen de SAVENCIA (<https://www.savencia.com/rse/notre-approche-rse>);
- ▣ Le code de conduite acheteurs Groupe;
- ▣ La charte des achats responsables;
- ▣ La charte Sécurité et Santé au travail;
- ▣ La procédure d'utilisation du dispositif d'alerte SARA du Groupe SAVENCIA.

Le Groupe SAVENCIA veille également au respect des engagements des documents publics suivants :

- ▣ La charte des bonnes pratiques d'élevage (<http://www.charte-elevage.fr/>);
- ▣ La charte relations fournisseurs responsables (<https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises/charte-relations-fournisseurs-responsables>).